



ASSEMBLÉE
RÉGIONALE
MER • ET
LITTORAL

12 septembre 2023

SOMMAIRE

Ouverture	3
Enjeux et objectifs de la planification maritime intégrant l'éolien en mer	8
Modalités de ce nouveau cycle de planification	15
La mise en œuvre : le dossier destiné à éclairer le public	25
La mise en œuvre : le débat public	41
Clôture	47

Ouverture

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

En préambule, je veux vous remercier, les uns et les autres, pour votre présence. Je veux remercier Urwana QUERREC, la Secrétaire générale aux affaires régionales, et M. CHEVALIER, adjoint au Préfet maritime de l'Atlantique. Et bien sûr, je vous salue toutes et tous. Mais permettez-moi d'adresser aussi un clin d'œil à mes collègues élus des territoires, Alain LEBŒUF et Florence PINEAU, qui sont ici pour la Vendée, ainsi que certains maires, qui sont présents, et en premier lieu, Yannick MOREAU, qui est aussi Président de l'ANEL, avec un petit salut à mon maire littoral préféré, puisque le Maire de Pornic est aussi là. Ceux qui me connaissent savent que j'ai un lien privilégié avec cette commune.

J'ai un peu l'impression de faire des marathons, en ce moment, et ce n'est pas fini. Le premier de nos marathons, c'est l'actualisation de la stratégie Ambition maritime de la Région des Pays de la Loire. Nous avons fait un petit point d'étape lors d'une précédente ARML. Nous avons réalisé un travail très important pour réviser cette ambition maritime de la Région. Les travaux sont en cours de finalisation au sein de nos services, pour une adoption à la prochaine session du Conseil régional en octobre. Je m'en tiendrai là pour ce premier marathon, qui touche à sa fin, mais je souhaitais appuyer aussi mes remerciements pour ceux d'entre vous qui ont participé activement à cette révision. L'objectif de notre ambition maritime n'est pas spécialement d'établir un catalogue à la Prévert de toutes les mesures que nous souhaitons mettre en place. C'est vraiment l'objectif de donner une vue panoramique de nos ambitions dans le domaine maritime, quelles qu'en soient les facettes. Et la révision avait aussi pour objectif de réinterroger les grandes orientations maritimes de la Région des Pays-de-la-Loire au regard d'enjeux qui se trouvent particulièrement exacerbés aujourd'hui.

Le deuxième marathon est au-devant de nous, bien que depuis quelques mois, nous ayons commencé les premiers kilomètres. Ce deuxième marathon, c'est bien sûr le grand processus mené par l'État dans l'objectif de travailler sur l'implantation, la planification maritime, avec un regard que nous portons peut-être d'encore plus près, sans dénigrer les autres, sur tout le travail d'implantation des futures énergies maritimes. Ce débat est un débat extrêmement important. C'est quelque chose que les uns et les autres, nous tous, dans cet hémicycle, nous appelions de nos vœux depuis plusieurs années, peut-être pas sur le fond, dans un premier temps, mais sur la méthode, pour permettre d'obtenir une plus grande visibilité dans cette planification maritime. Beaucoup d'entre nous, peu importent nos positions, réclamaient ce débat de fond pour éviter d'avoir ces éternelles discussions parc après parc. Nous y sommes.

L'État a donné les grandes règles de ce futur débat national, avec des objectifs chiffrés à l'horizon de 2035 et objectifs chiffrés à l'horizon de 2050. Pour ma part, je l'avais dit : tant que nous ne connaissions pas les règles du jeu de cette consultation, je ne voyais pas l'intérêt de réunir l'Assemblée régionale Mer et Littoral. Aujourd'hui, nous les connaissons. Nous avons encore un certain nombre de questionnements, et nous y reviendrons très certainement dans la matinée. Néanmoins, le cadre est connu, le calendrier est connu et un grand nombre d'éléments méthodologiques sont connus aussi. D'où l'organisation de cette assemblée, aujourd'hui, avec un ordre du jour exclusivement consacré à la présentation de ce sujet.

Qu'on le veuille ou non, la conviction de la Région est qu'il faut avancer dans ce débat. Je pense que les positions des uns et des autres sont respectables, mais il est certain que nous allons nous engager dans ce débat. Il est nécessaire au regard du mix énergétique de la France. Il est nécessaire au regard de la décarbonation qui est en jeu aujourd'hui. Parallèlement à cela, la région des Pays de la Loire est une région où la filière des énergies marines a clairement une longueur d'avance sur de nombreux territoires. Aujourd'hui, ce débat, nous nous y impliquons vraiment, et sur ses deux facettes : une facette de responsabilité, pour créer les conditions d'une acceptabilité majeure, mais pas à tout crin. Si la Présidente

de Région, dont je vous prie d'excuser l'absence, par ailleurs, était parmi nous, elle vous le redirait : créer les conditions d'acceptabilité, c'est aussi créer les conditions pour maximiser les retombées locales de ces futurs parcs. Cela, c'est un travail qui, pour nous, doit impérativement se faire en parallèle des exercices de planification. Chaque fois que nous nous rencontrons avec les services de l'État, ce sont des choses que nous posons sur la table.

Du côté de la Région, nous avons engagé, depuis plusieurs mois maintenant, un grand nombre d'échanges avec les services de l'État en région, les services de l'État centralisés. La Présidente de Région est en contact très régulier avec les membres du gouvernement, que ce soit Agnès PANNIER-RUNACHER ou Hervé BERVILLE, pour ne citer qu'eux. Nous sommes mobilisées à 100 %, la Présidente de Région et moi-même, sur ce sujet, avec nos deux points de vigilance majeurs. D'une part, que tous les acteurs du territoire soient réellement écoutés dans cette concertation qui va commencer : les professionnels de la filière des énergies marines, nos pêcheurs, bien sûr, et d'autre part, un point crucial, à savoir que les élus des territoires, qui sont de réelles courroies de transmission des citoyens, soient effectivement impliqués, effectivement écoutés dans ce débat. Je remercie à ce propos le Préfet de la Région des Pays de la Loire et le Préfet maritime, qui ont organisé, il y a dix jours, une réunion spécifique à l'attention des élus. Nous continuerons, de notre côté, dans notre position, à être aussi très en vigilance par rapport à la parole des élus des territoires littoraux.

En tout cas, soyez convaincus que dans ce débat qui est devant nous et dont vous allez pouvoir nous préciser les modalités aujourd'hui, nous sommes engagés à 100 %. Nous y sommes engagés positivement, sous réserve d'avoir toujours la garantie que ces conditions d'acceptabilité et ce travail sur les retombées locales à venir de ces parcs soient respectés.

Voilà les éléments sur lesquels je voulais insister, en introduction, pour planter le décor et préciser la position de notre Région. Je remercie tous les services de l'État qui sont présents pour nous exposer tout ce processus qui est au-devant de nous et qui permettront de répondre aux questions des uns et des autres ici présents. Je vous remercie.

Urwana QUERREC-HALLEGUEN — Secrétaire générale aux affaires régionales

Merci, Madame Hugues. Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les Élus, Mesdames et Messieurs, merci pour votre invitation. J'excuse évidemment le Préfet de Région, que je représente ce matin avec vous.

Vous le savez, et vous l'avez dit, cette séquence s'inscrit dans une concertation assez globale sur la planification maritime et notamment, le développement de l'éolien en mer. Le gouvernement s'est engagé assez fortement dans le déploiement des énergies renouvelables, en particulier au travers de « France, nation verte ». C'est à la fois l'urgence climatique et le nécessaire développement de l'économie de nos territoires. Les effets du changement climatique nous imposent à tous, nous obligent tous à construire ensemble des réponses adaptées pour demain. La planification maritime doit nous permettre de décliner localement et collectivement, sur les façades mais au plus près de nos territoires et de la Région, cette notion de transition écologique et énergétique. C'est un enjeu de souveraineté énergétique que recouvre cette planification. Et nos enjeux, vous l'avez dit, sont importants. Nous avons des ambitions de développement de 40 GW à l'horizon de 2050, et évidemment, de développement de nouvelles zones de protection forte. Notre région doit y prendre toute sa place.

Cette ambition importante est aussi l'occasion, je l'ai dit – mais je le répète, parce que c'est important –, d'asseoir et de développer une véritable filière économique pour la région, pour la façade, y compris en

confortant nos infrastructures. Nous avons les moyens de nos ambitions et ces occasions de concertation permettent de discuter concrètement des suites qui pourront être données et des répercussions concrètes pour nos territoires.

Cette ambition doit aussi être portée en transparence. C'est l'objet de ce type de réunion de concertation et d'information. Elle doit permettre d'accompagner et de conforter un certain nombre de filières, les filières essentielles que sont en particulier les filières de la pêche professionnelle et de l'aquaculture, pour lesquelles nous avons évidemment un regard très attentif dans le déploiement de ces énergies.

Nous avons entamé ce processus de concertation depuis plusieurs semaines, maintenant, et cela va se poursuivre dans le cadre du débat public. Aujourd'hui, vous aurez des informations assez précises sur l'organisation de ce débat. Je n'ai pas vu ma collègue de la CNDP. Elle sera avec nous en visioconférence tout à l'heure, me disent les équipes. Je la remercie par avance de sa participation. Elle pourra entrer dans le détail de l'organisation de ce débat public, qui devrait démarrer d'ici à la fin de l'année.

L'objectif de l'ensemble de ces concertations, à la fois dans les enceintes formelles mais aussi dans le cadre des échanges et des exposés que nous avons pu vous faire, en l'occurrence, lors de la présentation de cette concertation et du débat public devant les élus du littoral, l'objectif in fine pour nous tous est de mettre à jour les documents de façade maritime à l'horizon de 2025. Il faut donc aussi avoir ce calendrier à l'esprit. C'est un calendrier qui nous permet de prendre un certain temps pour la concertation, pour échanger et pour partager nos contraintes.

Aujourd'hui, le message que je voulais vous faire passer au nom de l'État, au-delà de nos ambitions, c'est aussi de pouvoir construire ensemble des éléments de constat et d'état des lieux, de nourrir le débat de façon opérationnelle et constructive. Je remercie donc votre assemblée pour la représentation importante que je vois ici et pour les futurs débats que vous allez avoir. Les équipes de la DIRM et de la DREAL sont présentes aujourd'hui pour vous exposer le contenu de cette concertation ainsi que la méthode employée. Cette séquence est vraiment importante pour nous, je le répète, parce que le gouvernement dans son entièreté, et j'inclus évidemment Jean-Michel CHEVALIER dans ces propos, a associé tous les acteurs, toutes les parties prenantes, pour que chacun puisse éclairer le débat, exprimer ses positions et qu'ainsi, à la fin, nous puissions prendre des décisions vraiment opérationnelles pour notre souveraineté énergétique, au bénéfice de l'économie de nos territoires.

Je vais laisser la parole à Jean-Michel CHEVALIER, qui représente le Préfet maritime. Je vous remercie par avance des échanges que vous pourrez avoir aujourd'hui. Au sein du SGAR et des équipes de l'État en région, nous sommes évidemment à votre disposition pour échanger plus avant, au-delà des séquences formelles comme celle d'aujourd'hui.

Jean-Michel CHEVALIER — Adjoint au Préfet maritime de l'Atlantique

Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités, je vous prie de bien vouloir excuser le Préfet maritime, retenu également. C'est la raison pour laquelle je le représente, en qualité de son adjoint pour l'action de l'État en mer sur la zone maritime Atlantique. La zone maritime Atlantique est plus vaste que la façade NAMO, puisqu'elle intègre également la partie sud du golfe de Gascogne. Le Préfet maritime a donc une vision beaucoup plus large. Mais là, nous travaillons évidemment sur les enjeux de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest.

Comme vous l'ont déjà indiqué la Vice-Présidente de la Région, Madame Hugues, et la Secrétaire générale pour les affaires régionales, ce que nous avons souhaité ici, dans le cadre de l'organe de

gouvernance propre à la Région des Pays de la Loire, c'est de vous proposer un temps d'échange et d'information autour des enjeux de planification maritime qui s'annoncent.

On connaît déjà ces travaux de planification maritime. Nous avons déjà travaillé ensemble, notamment pour l'élaboration du document stratégique de façade. Mais l'élément nouveau qui est devant nous est le changement d'échelle. Nous travaillons toujours sur l'échelle géographique de la façade maritime, mais dans les travaux du gouvernement, pour lesquels le mandat a été donné au Préfet coordonnateur de façade d'animer ces travaux de planification, nous changeons effectivement d'échelle. C'est-à-dire que nous nous projetons à l'horizon de 2050 et qu'il y a en réalité un double travail de planification. Il y a à la fois, à l'échelon central, les enjeux de développement des énergies marines renouvelables à l'horizon de 2050, pour donner de la visibilité et pour permettre la souveraineté énergétique de la France, et il y a le travail, que nous connaissons déjà à une moindre échelle, qui est celui de la planification prenant en compte l'ensemble des enjeux de la planification maritime : les enjeux environnementaux, les enjeux du développement économique des activités en mer... Tout ceci afin d'obtenir un compromis pour des usages apaisés des espaces maritimes et littoraux.

Cet exercice doit se traduire sur le long terme, et nous devons traduire les ambitions déclarées par le président de la République lors du discours de Belfort, en février 2022, où les engagements de la France sont de pouvoir réduire de 55 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon de 2050 et enfin, de réduire notre dépendance étrangère pour nos besoins énergétiques. C'est donc un défi tout de même assez important.

L'atteinte de ces engagements nous demande à tous et à toutes de relever ces défis collectivement ; les défis du développement durable sur nos territoires, de la transition écologique – nous avons évoqué les zones de protection forte –, énergétique – le développement des énergies marines renouvelables – et du renforcement de notre souveraineté au travers des démarches de planification qui sont actuellement engagées.

Le mandat donné aux Préfets coordonnateurs de façade maritime vise d'abord à réviser les documents stratégiques de façade, exercice qui s'est achevé en 2022, qui s'effectue par cycles. Nous allons donc devoir mettre à jour le document stratégique de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest. Le temps fort sera bien évidemment le débat public qui s'annonce, qui va être organisé sous l'égide de la Commission particulière du débat public, émanation de la Commission nationale ; un débat public mutualisé – c'est un élément nouveau, qui est issu de l'article 56 de la loi pour l'accélération de la production des énergies renouvelables – et un exercice majeur, qui va être très long. Ce débat va durer presque six mois. Mais il n'est qu'une partie de la concertation sur la planification maritime. En effet, la stratégie pour la mer et le littoral n° 2 devrait être adoptée en fin d'année 2024 et nous devons actualiser nos documents stratégiques de façade début 2025. Nous avons donc un temps court, le débat public, et un temps long, la révision du document stratégique de façade, déclinaison de la stratégie nationale pour la mer et le littoral n° 2.

Plusieurs enjeux sont à prendre en compte. Je ne voudrais pas que l'on focalise exclusivement sur les énergies marines renouvelables, même si effectivement, on imagine bien que le débat public pourrait se polariser sur ces enjeux de planification d'éolien. Mais il y a tout de même, dans la lettre de mission adressée au Préfet coordonnateur, quatre enjeux majeurs à prendre en compte.

Ce sont en premier lieu les enjeux environnementaux, avec la labellisation, dans les aires marines protégées préférentiellement, sous la forme de zones de protection forte, d'espaces qui sont déjà connus, qui sont les parcs naturels marins, les réserves naturelles nationales, les sites Natura 2000, notamment, pour renforcer la protection de ces milieux sensibles, sans d'ailleurs interdire nécessairement les activités

économiques dans ces aires marines protégées. Vous savez que dans le code de l'environnement, il y a une typologie d'aires marines protégées qui est de l'ordre d'une quinzaine de types, et qu'il y a différents types de protection qui s'exercent dans ces aires marines protégées. C'est un élément à souligner.

Le deuxième enjeu est évidemment l'accélération du développement des énergies renouvelables à l'horizon de 2033 et de 2050. Nous avons deux échéances par façade, 2033 et 2050, avec des fourchettes d'objectifs qui nous sont assignées.

Le troisième est la transition écologique et énergétique des ports, éléments à ne pas oublier.

Le dernier point, que je tiens à souligner, est le maintien d'activités économiques en mer et en particulier, le maintien d'une pêche durable et responsable. C'est essentiel pour nourrir nos concitoyens, parce que nous avons effectivement besoin de produits alimentaires venant de la pêche française.

J'en ai presque dit un peu trop. Je vais abréger.

L'ordre du jour de cette séance est constitué de quatre points. C'est un peu le discours de la méthode : nous allons vous expliquer ce que revêt ce débat public et l'exercice de planification, nous évoquerons les enjeux et objectifs de la planification maritime intégrant notamment l'éolien en mer, les modalités de ce nouveau cycle de planification, c'est-à-dire comment cela va s'organiser, puis la mise en œuvre concrète au travers du dossier du maître d'ouvrage que l'État doit produire pour le débat public et enfin, la mise en œuvre du débat public, pour laquelle il est prévu une intervention de la représentante de la Commission particulière du débat public.

Je vous remercie.



Enjeux et objectifs de la planification maritime intégrant l'éolien en mer

Sandrine SELLIER-RICHEZ — Directrice interrégionale de la mer pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest (DIRM NAMO)

Je vais prendre le relais, en essayant d'éviter trop de redondance par rapport aux propos qui ont été énoncés. Je tiens à m'excuser auprès des élus qui sont présents aujourd'hui parce qu'une grande partie de notre présentation de ce jour reprend les éléments qui ont été communiqués lors de cet exercice. Nous n'avons en effet pas grand-chose d'autre à vous dire que ces éléments qui permettent de restituer justement le débat public et les enjeux de planification maritime. Nous avons aussi déjà évoqué ces sujets dans cette enceinte.

Il n'en reste pas moins qu'il est important de resituer ce travail de planification dans le contexte plus international et communautaire que nous connaissons, à savoir un littoral et une mer qui, il n'y a pas si longtemps, étaient assez peu utilisés, sauf par un certain nombre d'acteurs économiques traditionnels, que nous avons évoqués d'ailleurs en indiquant qu'il fallait les préserver. Mais nous avons connu, à partir des années 1960, une attirance vers la mer et les littoraux et dès lors, un certain nombre d'urbanisations et d'usages qui se sont fait jour et qui ont nécessité une autre façon d'aborder les différents usages qui en étaient faits. Cela a également généré des attentes sociétales fortes au regard de ces usages croissants. Il y en a découlé également l'émergence de la définition d'enjeux de développement durable et la nécessité de préserver ces biens communs que sont l'eau, l'eau marine, et la biodiversité qui y est associée.

Cette prise en compte s'est opérée au niveau international, et l'on peut évoquer notamment les outils qui ont été mis en œuvre par des structures comme l'Unesco ou l'ONU, mais bien évidemment, au niveau européen, ce sont surtout des directives européennes, au nombre de trois, pour être très précise, qui ont intégré ces éléments-là, pour permettre de prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui sont engagés.



Enjeux et objectifs de la planification maritime intégrant l'éolien en mer

La France :

- deuxième puissance maritime mondiale
- une puissance économique maritime
- une biodiversité marine exceptionnelle
- une fragilité des mers et des océans face au changement climatique

Engager une transition écologique et énergétique planifiée :

- ✓ donner de la visibilité aux filières économiques
- ✓ neutraliser notre contribution au changement climatique
- ✓ préserver les milieux marins et la biodiversité

Notre responsabilité, en tant que France, est bien évidemment essentielle dans ces enjeux, dans le sens

où nous sommes la deuxième puissance maritime mondiale. Nous sommes une puissance économique maritime, et les nouveaux chiffres de CMA CGM à cet égard sont très importants. Nous voyons également l'émergence d'autres activités économiques. Nous avons une représentation ici, en haut à droite de l'hémicycle, qui fait apparaître ces points forts. Comme puissance maritime mondiale, nous avons évidemment une biodiversité marine exceptionnelle, pas uniquement sur nos territoires outre-mer, mais également sur nos littoraux et dans la mer adjacente de la métropole. Et associée à tout cela, bien évidemment, il y a une fragilité, qui a été constatée et que les scientifiques qui sont présents aujourd'hui ont pu mettre en exergue, de nos mers et de nos océans, en lien avec le changement climatique mais également en lien avec les usages qui en sont faits.

À ce titre, il est nécessaire que nous nous engagions dans une transition écologique et énergétique. Comme cela a été indiqué par les différentes autorités qui ont introduit le propos, ce n'est pas quelque chose de nouveau. Nous nous y sommes déjà engagés depuis plusieurs années. Mais nous sommes désormais à une échelle bien plus importante. Cette échelle importante doit permettre d'accorder une visibilité aux filières économiques. Ce sont notamment les énergéticiens qui l'ont évoqué, mais également les armateurs, parce que lorsque l'on fait des travaux en mer, cela nécessite de disposer de navires qui puissent les réaliser, et pas forcément toujours des navires battant pavillon étranger. Il s'agit aussi de neutraliser notre contribution au changement climatique, bien évidemment, et, comme cela a été mis en exergue tout à l'heure, nous devons également passer par un travail sur une plus grande protection de milieux marins et littoraux, non pas par la création de nouvelles aires marines protégées, mais par la labellisation adaptée par rapport aux enjeux qui ont été définis en matière de biodiversité et aux usages qui ont été considérés sur cet espace-là.



Offrir une visibilité à long terme aux activités maritimes

La pêche, une activité essentielle au cœur de cette planification : visibilité pluriannuelle, renouvellement de génération, décarbonation des navires, développement des filières aval

L'aquaculture, un développement intégré en renforçant le lien terre-mer : qualité des eaux littorales, diversification (algocultures)

Des ports et des territoires structurés, engagés dans la transition énergétique : adapter les ports et infrastructures à la décarbonation du transport maritime, au développement de l'éolien en mer

La circulation maritime (transport et plaisance) : un impératif de sécurité et de décarbonation

C'est une visibilité à long terme à donner aux activités maritimes et particulièrement, à la pêche, qui est tout de même une activité grandement perturbée par un certain nombre de révisions des politiques publiques qui y sont associées, et qui par conséquent, réclame d'avoir une visibilité pluriannuelle de son activité. Rappelons bien il s'agit d'entreprises et qu'une entreprise a besoin, quand elle va discuter notamment avec les banques, d'avoir certain nombre d'orientations à quelques années et non de voir son avenir révisé tous les mois de décembre de l'année passée – ou de l'année à venir, d'ailleurs.

Nous avons également un travail en cours pour permettre à l'aquaculture d'être beaucoup plus représentative sur nos littoraux. Nous avons bien évidemment la conchyliculture, qui est quelque chose de connu, mais il y a aussi l'algoculture. Tout cela passe par une amélioration de la qualité des eaux. Les élus qui sont présents aujourd'hui sont bien informés de l'enjeu que cela représente.

Quand on développe une filière comme celle des énergies, il y a besoin de disposer de ports adaptés qui puissent accueillir les différents navires, mais aussi les structures que l'on va mettre en œuvre. Vous n'êtes pas sans savoir que les éoliennes flottantes qui pourraient être déployées au large de nos côtes sont des structures énormes. Cela induit que nos ports disposent des infrastructures nécessaires et qu'ils soient par ailleurs engagés dans une transition énergétique, de telle sorte qu'à l'instar du Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire, ils soient beaucoup moins dépendants des énergies carbonées et puissent effectivement apporter cette transition.

Un élément important au large de nos côtes est ce qui touche la circulation maritime. Le Préfet maritime est représenté aujourd'hui par son adjoint. Nous avons en effet un enjeu essentiel de sécurité de nos côtes, qui est tributaire de routes maritimes qui passent au large, notamment au large de la Bretagne. Tout ce que nous devons déployer aujourd'hui, notamment au travers de la préservation de nos littoraux par le biais de zones de protection forte ou l'installation d'éoliennes, doit intégrer cet impératif de sécurité. Mais il est évident que le transport et la plaisance, qui est loin d'être négligeable sur nos côtes, intègrent ces principes de décarbonation.



Atteindre le bon état écologique des eaux marines et approfondir la protection du milieu marin

Un objectif de bon état écologique du milieu marin : évaluation régulière à travers la connaissance, définition d'objectifs environnementaux et d'actions permettant de réduire les pressions

Un réseau des aires marines protégées (AMP) à déployer et renforcer

Le lien Terre-Mer : schémas directeurs de gestion et d'aménagement des eaux (SDAGE)

Pour atteindre ce bon état écologique, un certain nombre d'outils sont mis en œuvre depuis un certain nombre d'années. Il y a notamment la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin », que vous connaissez bien, pour un certain nombre d'entre vous qui travaillez dans les enceintes que nous avons créées en la matière, de telle sorte que l'on puisse évaluer régulièrement, au travers d'une connaissance accrue, nos milieux et l'état dans lequel ils sont, avec des objectifs importants à titre environnemental et notamment, en lien avec l'Agence de l'eau, celui de mettre en œuvre des actions permettant de réduire les pressions qui ont pu être constatées.

Nous avons à densifier le réseau des aires marines protégées. Nous avons des parcs naturels marins, nous avons des réserves naturelles et nous avons surtout un réseau Natura 2000 très dense dans les zones Nord Atlantique et Manche Ouest. Enfin, puisque je citais l'Agence de l'eau, il y a le lien qui doit être opéré entre la terre et la mer, notamment à travers les Sdage. Nous nous employons à faire en sorte que tout le travail qui a été réalisé au travers des Sdage puisse trouver son écho dans la partie relative à la qualité des eaux du DSF.

Tels sont les éléments que je souhaitais mettre en exergue en propos introductif. Ma collègue, Directrice de la DREAL, va maintenant mettre en avant des éléments plus techniques permettant de constater en quoi nous avons besoin d'engager ces travaux, notamment en matière de décarbonation.

Anne BEAUVAL — Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL des Pays de la Loire)

Bonjour à toutes et à tous. Je vais poursuivre l'exposé avec un focus dans le domaine de l'énergie. Je ne sais pas s'il est plus technique, mais nous avons souhaité représenter un certain nombre de données.

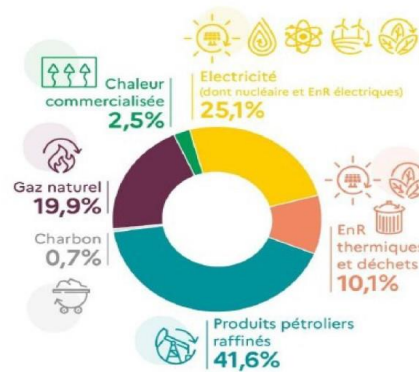


Réduire nos émissions de gaz à effet de serre

L'utilisation de l'énergie, tous secteurs confondus est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre en France. En 2017, elle représentait **75,6%** des émissions.

Contrairement à une idée reçue, **notre énergie est encore carbonée au 2/3**

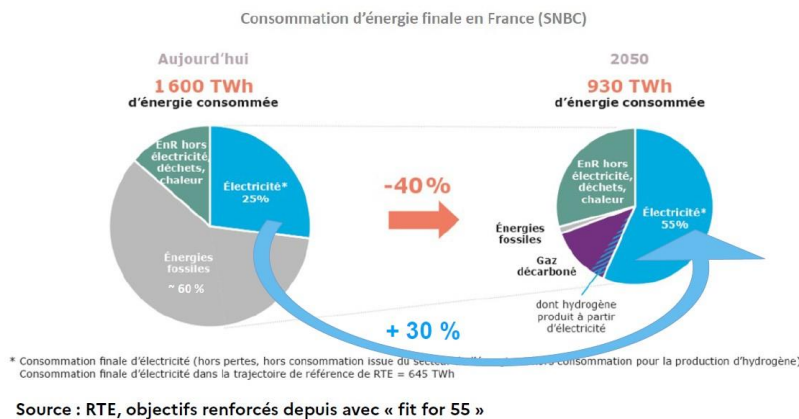
→ Il est donc essentiel de **réduire nos consommations d'énergie fossile**, ce qui contribue également à la sécurisation de notre approvisionnement énergétique



Mix énergétique de la France en 2020 en consommation finale d'énergie
(Source : D'après SDES Chiffres clés de l'énergie - Édition 2021)

Effectivement, dans les enjeux que nous avons, nous devons tout d'abord réduire nos émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du pays. Je vais rappeler un certain nombre d'ordres de grandeur. D'une part, même si nous avons toujours l'image que notre électricité est décarbonée, majoritairement, nous extrapolons vite que notre énergie est décarbonée. Or ce n'est pas le cas. En France, globalement, notre énergie est encore carbonée aux deux tiers. Globalement, le gaz naturel et les produits pétroliers raffinés représentent toujours près de 60 % de notre mix énergétique. Et l'utilisation de l'énergie, tous secteurs confondus, reste la principale source de gaz à effet de serre. Par conséquent, si nous voulons atteindre ces objectifs ambitieux mais nécessaires de -55 %, il faut travailler sur notre énergie et donc, réduire nos consommations d'énergies fossiles. Cela contribuera aussi à l'objectif de sécurisation et de diversification de nos approvisionnements et par conséquent, à la satisfaction de nos besoins futurs en électricité et à la souveraineté du pays.

Diminuer et décarboner notre consommation d'énergie → augmentation de la part d'électricité consommée



Réduire nos consommations d'énergie finale

Augmenter significativement la part d'électricité consommée en raison de l'électrification des usages (mobilité, industrie...)

Pour diminuer et décarboner notre consommation d'énergie, nous sommes sur une trajectoire qui va nous faire passer du camembert de gauche au camembert de droite, où vous voyez d'abord que la taille globale du camembert se réduit. Ce sont les scénarios sur lesquels travaille RTE. Pour remplir nos objectifs de baisse de gaz à effet de serre en 2050, nous devons passer globalement de 1 600 à 930 TWh. Je précise qu'il s'agit là de consommation en énergie finale, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur l'unité retenue. Cela représente une baisse de 40 %. Cela peut faire réagir. On peut penser que la marche est haute. Certes, la marche est haute, mais pour ceux qui ont parcouru le plan publié en juillet, qui porte la planification écologique et ses actions, sachez qu'une majorité de chantiers sont déjà engagés, que ce soient l'électrification des véhicules, le covoiturage, la sortie progressive des chaudières au fioul, la décarbonation industrielle, etc.

En revanche, vous avez une deuxième information, dans ce camembert, qui est la flèche en bleu. Elle vous montre que nous allons passer d'une part d'électricité dans le mix énergétique de 25 % à, en projection, une part d'électricité dans le mix énergétique de 55 %. En absolu, cela représente une hausse de près de 30 %, qui va donc nécessiter de produire plus d'électricité et bien évidemment, plus d'électricité décarbonée, en particulier pour pouvoir répondre aux besoins en matière d'électrification des usages. Je citais la voiture électrique. Nous aurons des enjeux de mobilité, mais aussi d'industrie, qui sont déjà devant nous. Si je prends les données que nous publions régulièrement, sur le plan de l'électrification des véhicules, nous n'en sommes pas encore à la majorité écrasante, mais nous avons déjà, dans notre région, 20 % des nouvelles immatriculations qui correspondent à ce type de motorisation. Il va donc falloir décarboner.

Augmenter et diversifier nos capacités de production électrique

Tableau 1 Description des 4 scénarios de Transitions 2050

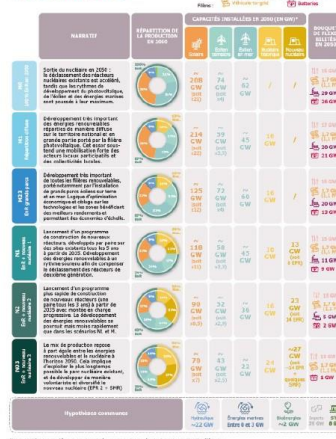
	Consommation électrique totale	Mix de production	Pics de production (GW)					Coût total 2020-2050	Capacité totale en 2050
			Éolien	Solaire	Hydroélectrique	Thermique	Nucléaire		
2050	408 TWh		10	17	61	0	85 EUR/MWh en 2050	85 EUR/MWh en 2050	
2050 - Scénario frugal	408 TWh		50	16	2	0	1 050 M€(L)	85 EUR/MWh	
2050 - Scénario de coopération	437 TWh		87	26	12	0	1 087 M€(L)	78 EUR/MWh	
2050 - Scénario des technologies vertes	652 TWh		141	48	12	0	1 275 M€(L)	52 EUR/MWh	
2050 - Scénario de transition verte	652 TWh		142	50	24	10	1 309 M€(L)	52 EUR/MWh	
2050 - Scénario du pari réparateur	839 TWh		164	63	16	10	1 575 M€(L)	57 EUR/MWh	

■ Nucléaire ■ Éolien en mer ■ Éolien terrestre ■ Solaire photovoltaïque ■ Solaire thermique ■ Hydroélectrique ■ Biomasse ■ Pétrole ■ Charbon ■ Gaz ■ Nucléaire

* Les capacités installées de nucléaires seraient fortement complétées par celles du Royaume-Uni.

Scénarios ADEME « transitions 2050 »

LES SCÉNARIOS DE MIX DE PRODUCTION À L'HORIZON 2050



Scénarios RTE « Futurs énergétiques 2050 »

Selon les différents scénarios (ci-contre ADEME et RTE), un besoin de puissance d'éolien en mer entre 14 et 62GW en 2050

→ Scénario à choisir pour la France, (hypothèse de 40 GW à 59 GW étudiée, voir « comment »), ainsi que le rythme de développement

Cette diapositive est illisible, et c'est volontaire. Le but est simplement de montrer la palette des possibles et non pas d'entrer dans tel ou tel scénario. Sur la partie gauche, vous voyez les scénarios sur lesquels a travaillé l'ADEME dans sa projection « transitions 2050 », et au milieu, vous avez les scénarios de RTE sur les « futurs énergétiques 2050 ». Je ne lis pas les scénarios : regardez-les simplement visuellement. À gauche, vous avez tous les scénarios parcourus par l'ADEME. La référence est en haut : le scénario frugal, le scénario de coopérations, le scénario des technologies vertes ou celui du pari réparateur, selon les choix de société qui seraient faits dans cette projection. Ce qu'il faut en retenir, c'est que selon les scénarios, la part de l'éolien en mer [en bleu foncé] varie de 14 à 48 GW. Dès lors, tous ces scénarios s'appuient sur une part d'éolien en mer qui parcourt cet éventail. De la même façon, dans les scénarios élaborés par RTE, vous trouvez des scénarios qui vont du 100 % d'EnR, pour le scénario le plus haut, au scénario du bas, qui est le plus nucléarisé. Vous pouvez observer que la part de l'éolien en mer [en vert jade] varie de 22 à 62 GW, selon les scénarios retenus.

Le message de cette diapositive est que quels que soient les choix qui seront faits, quels que soient les scénarios que retiendra le pays dans le cadre de la loi de programmation dans le domaine de l'énergie et du climat, dans le cadre de la déclinaison de la politique pluriannuelle de l'énergie demain, nous aurons besoin d'une part significative d'éolien en mer qui varie, selon les échantillons que j'ai présentés à l'écran, entre 14 GW et 62 GW au plus haut de l'éventail de ces hypothèses. Ce sont bien des hypothèses mais globalement, c'est une énergie dont nous aurons besoin pour être capables de répondre aux défis qui sont les nôtres, c'est-à-dire effectivement d'atténuer le changement climatique, de sécuriser et de diversifier l'approvisionnement énergétique de la France et de développer des atouts compétitifs pour notre pays, que ce soit en termes de filières d'excellence mais également de coût de l'énergie.

Voilà, en synthèse, une restitution technique visant à vous donner les ordres de grandeur et les éléments de référence sur ces sujets énergétiques. Je laisse la place à un temps d'échange... Ou est-ce que nous passons à la présentation de la diapositive suivante ?

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Je veux bien prendre le rôle d'animatrice de la réunion. L'objectif est de vous laisser l'opportunité de présenter un grand nombre d'informations, mais je pense qu'il est important aussi de pouvoir, entre chaque séquence, nous laisser peut-être un souffle pour les réactions ou les questions. Cette première partie était une présentation très générale et nous allons entrer en entonnoir sur les autres exposés. Néanmoins, si parmi vous, certains souhaitent intervenir, je peux vous donner la parole.

Jean-Michel CHEVALIER — Adjoint au Préfet maritime de l'Atlantique

J'ajoute que ce diaporama vous sera transmis, mais que même en version papier, il vous faudra des lunettes de précision.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Mais les rapports de l'ADEME et de RTE sont disponibles.

Anne BEAUVAL — Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL des Pays de la Loire)

Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, le but n'était pas que ce soit lu. Le but est que vous sachiez quelles sont les sources et quels sont les ordres de grandeur. C'est pourquoi nous n'avons pas cherché quelque chose de plus lisible.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Si à ce stade, il n'y a pas de demandes de prise de parole, je propose que nous continuions avec l'intervention d'Agnès LEVEL, pour la DREAL, et d'Estelle GODART, pour la DIRM, sur les modalités de ce nouveau cycle de planification.



Modalités de ce nouveau cycle de planification

Estelle GODART — Cheffe de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral, DIRM NAMO

Pour progresser dans la présentation, effectivement dans une logique d'entonnoir, comment va se dérouler ce nouveau cycle et donc, ce second cycle de planification, qui est la mise à jour de la stratégie de façade maritime ?



La planification maritime second cycle

Deux processus de mise à jour en cours :

- **Planification nationale :** stratégie nationale mer et littorale 2 – en cours de consultation du public (<https://jeparticipe.expertises-territoires.fr/processes/consultationSNMLpublic2023>)
- **Planification territoriale :** mise à jour des documents stratégiques de façade d'ici 2025



✓ Les principes de la planification :

- Assurer la **coexistence des usages de la mer et l'atteinte du bon état écologique**
- **Co-construire avec les parties prenantes**, avec un rôle essentiel des collectivités territoriales

✓ Quatre priorités pour l'avenir :

- **Neutralité carbone**, via les EMR et la décarbonation de activités maritimes
- **Protection et restauration environnementale**
- **Équité** par l'accompagnement des filières et la formation
- **Économie**, innovation et atouts des territoires

Comme cela vous a été présenté à travers les premiers propos, il s'agit bien d'un exercice de planification maritime second cycle, qui se mène à deux échelles. La première est l'échelle nationale, avec la mise à jour qui s'opère actuellement de la stratégie nationale pour la mer et le littoral. Vous pouvez en ce moment vous exprimer sur le projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral 2, qui est en cours de consultation du public jusqu'au mois d'octobre sur un site Internet dédié. Il s'agit de l'exercice de mise à jour au niveau national. De notre côté, au niveau territorial, donc à l'échelle de façade, nous avons à mener la mise à jour des documents stratégiques de façade d'ici à 2025.

Cette mise à jour, que ce soit au niveau national ou au niveau des façades, va répondre à deux grands principes et quatre priorités pour l'avenir.

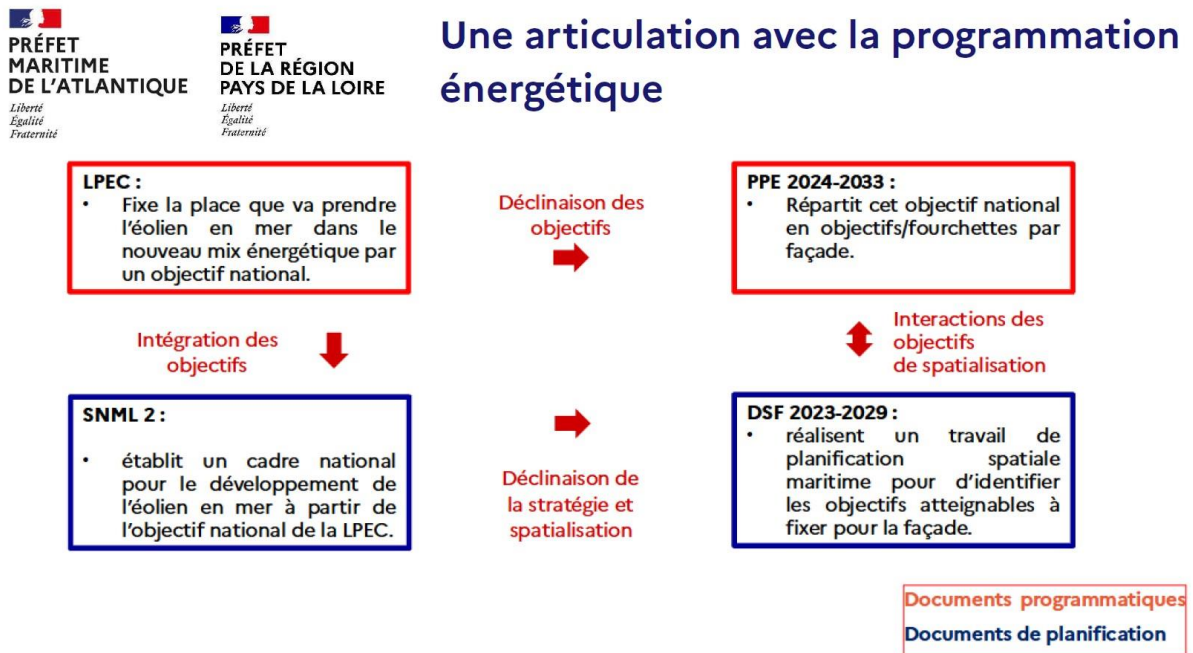
Le premier principe est de planifier les différents usages en mer et donc, de permettre une coexistence de l'ensemble des usages, à la fois des usages dits « historiques » et aussi des usages plus nouveaux, ou en tout cas, qu'il faut déployer beaucoup plus avec cette seconde planification, notamment le développement des énergies marines renouvelables, et d'atteindre également le bon état écologique, puisque la France a « des comptes à rendre » à l'Union européenne, entre guillemets, en particulier au travers de la directive-cadre « stratégie pour les milieux marins ».

Le deuxième grand principe de cette planification constitue l'objet de la séance de ce jour. Il est de parvenir à coconstruire avec les différentes parties prenantes, que ce soient les acteurs

socioprofessionnels et évidemment, les collectivités territoriales, qui ont un rôle à jouer dans ce second cycle.

En termes de priorités, en écho aux objectifs qui vous ont été présentés dans la première partie, le projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral met en exergue quatre grandes priorités pour l'avenir, qui devront être déclinées au niveau territorial. Ces priorités sont les suivantes :

- l'atteinte de la neutralité carbone, à travers les énergies marines renouvelables mais également la décarbonation de l'ensemble des activités maritimes ;
- la protection et la restauration environnementales ;
- l'équité, notamment avec le fait de permettre le maintien des activités maritimes, dont la pêche, avec un accompagnement de la formation au niveau des filières ;
- le volet économique et de l'innovation, pour que les territoires profitent et bénéficient pleinement de ce second cycle de planification maritime.



La particularité de ce second cycle par rapport au premier est qu'il s'agit d'une intégration de la planification maritime et de la programmation énergétique, qui se traduit à l'échelle nationale mais également à l'échelle des façades. Vous pouvez voir ce schéma qui représente l'articulation entre les différentes lois, stratégies et documents de programmation. Je vais m'attarder quelques instants sur ce schéma, dont la lecture n'est pas forcément évidente de prime abord, mais qui permet de comprendre l'architecture générale du dispositif.

S'agissant de l'aspect relatif à l'énergie, la loi de programmation sur l'énergie et le climat, qui est en cours d'élaboration et qui devrait être présentée à l'automne, va fixer et définir les modalités du mix énergétique en France. Mme BEAUVAL a présenté tous les enjeux que revêt notamment le développement des énergies renouvelables, dont les énergies marines renouvelables. Nous aurons donc ce document cadre, en l'occurrence, la loi qui va fixer la place des différentes énergies ainsi que les objectifs nationaux en

termes de développement des énergies renouvelables, dont les énergies marines renouvelables. Son pendant en matière énergétique, que l'on appelle la PPE, la programmation pluriannuelle de l'énergie, va descendre un peu plus finement en termes d'objectifs d'énergies marines renouvelables et acter des objectifs quantitatifs par façade, ou bien des fourchettes.

Dans les cartouches inférieurs figurent les documents qui ont trait à la planification maritime intégrée, en l'occurrence, à gauche, la stratégie nationale pour la mer et le littoral, qui reprend ces fourchettes d'objectifs par façade en termes de développement des énergies marines renouvelables et qui va un peu plus loin dans la définition des modalités pour la prise en compte de l'ensemble des enjeux, qui doit être faite pour permettre d'atteindre les objectifs de développement des énergies marines renouvelables par façade. Ensuite, à l'échelle de la façade, le document stratégique de façade, lui, reprend les objectifs qui sont fixés dans la stratégie nationale pour la mer et le littoral et décline les modalités de mise en œuvre qui sont définies et explicitées dans la stratégie nationale pour la mer et le littoral, pour aboutir à une proposition d'organisation spatiale du développement des énergies marines renouvelables et également, à des précisions en termes de coexistence avec l'ensemble des autres usages en mer et dans le respect de l'atteinte des objectifs environnementaux.

Voilà pour l'architecture générale. Il faut avoir en tête que ce sont plusieurs exercices de planification et de programmation qui sont conduits à l'échelle nationale et à l'échelle des façades. Ce sont des processus assez complexes et qui sont menés de façon relativement concomitante, mais en bonne articulation.



Un seul « grand débat » sur chacune des façades maritimes

- **Mutualisation des débats publics DSF/ éolien** fondée sur l'article 56 de la LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER).
- Saisine de la **Commission nationale du débat public** le 05 avril 2023
- Décision de **4 débats publics organisés par 4 Commissions particulières du débat public avec cohérence nationale**

Pour intégrer pleinement le second cycle de planification maritime et la planification des énergies marines renouvelables, l'État organise un seul débat, qui comprend ces différents enjeux et questions posées au public. Ce principe de mutualisation des débats publics sur la planification maritime et l'éolien en mer est inscrit dans la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de ce printemps 2023. En application de cette loi, l'État a saisi la Commission nationale du débat public, le 5 avril 2023, et la Commission nationale du débat public a validé le principe d'organiser quatre débats publics, en l'occurrence, un sur chacune des façades, mais avec un souhait d'harmonisation de ces quatre débats au niveau national. Il s'agit donc là aussi d'une architecture qui associe le niveau national et les façades, qui sont pleinement articulés. Elle vous sera présentée de façon un peu plus précise par la Commission nationale du débat public dans la suite de cette séance. Le fait de tenir un seul et grand débat est aussi une particularité de l'exercice du second cycle de planification maritime.

Le débat public, mais également la mise à jour du document stratégique de façade, doivent répondre à des objectifs. En première partie de séance, les objectifs génériques ont été présentés : le maintien des activités en mer, la coexistence des usages... Nous proposons ici un focus à la fois sur la protection forte en mer et sur le développement des énergies marines renouvelables, parce que nous devons répondre à des objectifs quantitatifs à l'issue du processus.



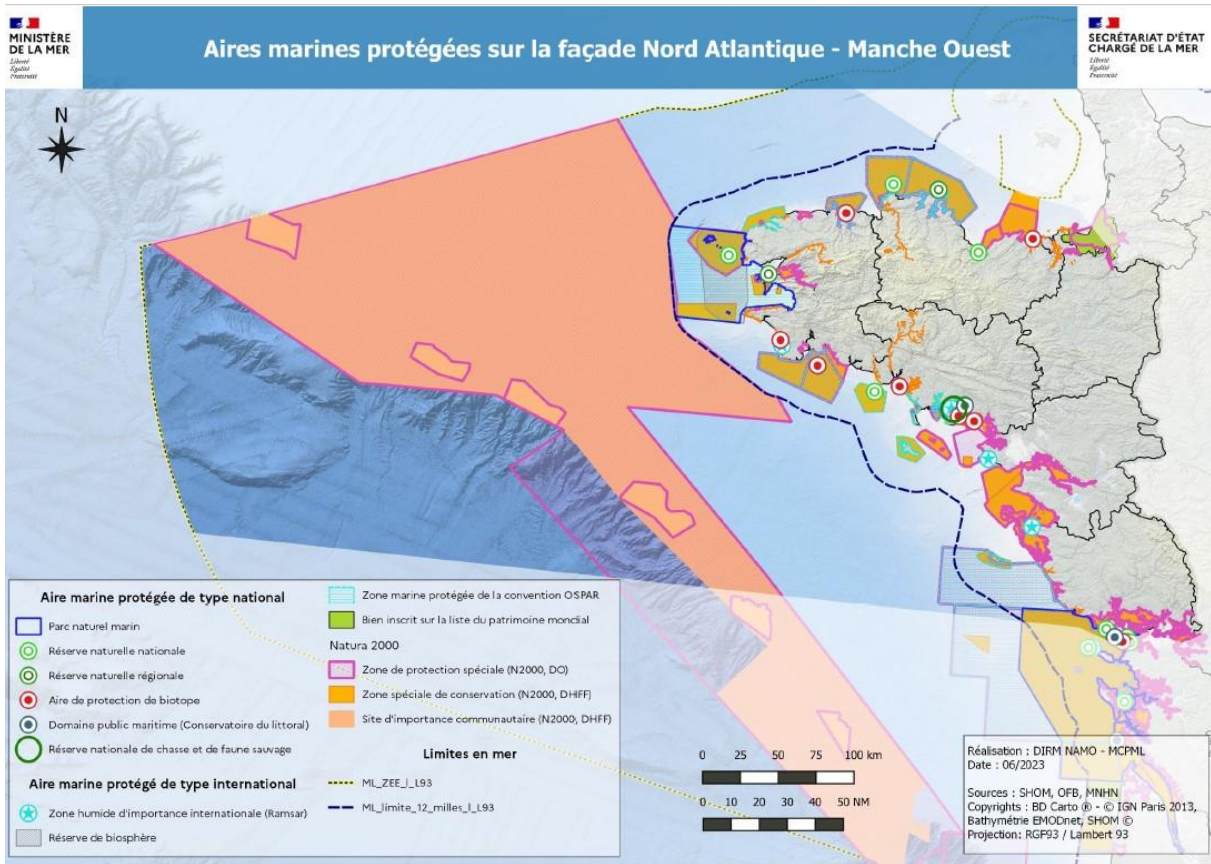
Développer la protection forte en mer

Des objectifs ambitieux : **30 % du territoire national couverts par des aires protégées et 10 % sous protection forte**

Le débat public permettra de questionner les secteurs d'étude préférentiels pour atteindre :

Façade	Objectif ZPF 2027 (% surface ZEE façade)
MEMN	1
NAMO	3
SA	3
MED	5

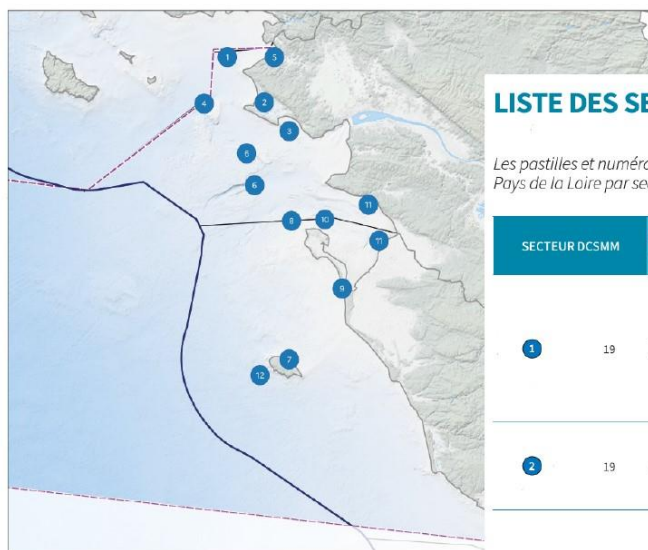
Le premier objectif, qui concerne le renforcement de la protection de la biodiversité à travers la protection forte en mer, est de répondre à un objectif national ambitieux, celui de couvrir 30 % du territoire national par des aires marines protégées, dont 10 % sous protection forte. La notion de protection forte renvoie au décret de 2022 qui précise cette notion. Le débat public doit permettre de questionner les secteurs d'étude préférentiels pour atteindre un objectif de 3 % de la zone économique exclusive labellisée à terme en protection forte pour la façade NAMO. Le tableau de la diapositive 14 reprend les objectifs, qui sont différents en fonction des façades.



Pour la façade NAMO, nous ne partons pas de rien, puisque notre réseau d'aires marines protégées couvre 48 % de la zone économique exclusive. La carte montre les différents types d'aires marines protégées, entre les zones Natura 2000, les réserves naturelles nationales, les parcs naturels marins, les arrêtés de protection de biotope... Pour ce qui concerne la façade, nous en sommes déjà à plus de 30 % d'aires marines protégées sur notre zone économique exclusive.

Document Stratégique de Façade nord Atlantique - Manche ouest

Carte de synthèse des secteurs d'étude des ZPF potentielles et existantes sur la façade Pays de la Loire



LISTE DES SECTEURS D'ÉTUDE ZPF EN PAYS DE LA LOIRE

Les pastilles et numéros renvoient aux cartes de synthèse et à l'atlas cartographique de la région Pays de la Loire par secteur DCSMM.

SECTEUR DCSMM	SECTEURS D'ÉTUDE ZPF EXISTANTES	SECTEURS D'ÉTUDE ZPF POTENTIELLES	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DU DSF
1	19	île Durnet	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation : Enjeu majeur - Goéland brun Enjeu fort - Goéland marin Enjeux moyens - Cormoran huppé, goéland argenté, grand cormoran, sterne pierregarin
2	19	Petit traict du Croisic	Site d'hivernage pour les oiseaux d'eau : Enjeux forts - Avocette élégante, barge à queue noire, bécasseau variable, bernache cravant, canard pilet, canard souchet, grèbe esclavon, spatule blanche
3	19	Îles de la baie de la Baule (en particulier Pierre Percée)	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation : Enjeu majeur - Goéland brun Enjeu fort - Goéland marin

En termes de secteurs d'étude de zones de protection forte, pour mémoire, le premier cycle du document stratégique de façade a permis au Préfet coordonnateur d'adopter, après concertation, un certain nombre de secteurs d'étude de zones de protection forte, que nous allons devoir compléter et renforcer à l'issue du débat public et du processus de mise à jour de la stratégie. La diapositive propose un focus sur les secteurs d'étude de zones de protection forte qui ont été adoptés en Pays de la Loire. Si vous souhaitez plus d'informations, l'atlas cartographique complet est en ligne sur le site de la DIRM NAMO.

Agnès LEVEL — Chargée de mission énergie, DREAL des Pays de la Loire

Comme cela vous a été présenté, nous ne pouvons a priori pas nous passer de l'éolien en mer, et nous avons des objectifs ambitieux. Avant de commencer, je vous propose de refaire un point sur ce qui est déjà en cours aujourd'hui.



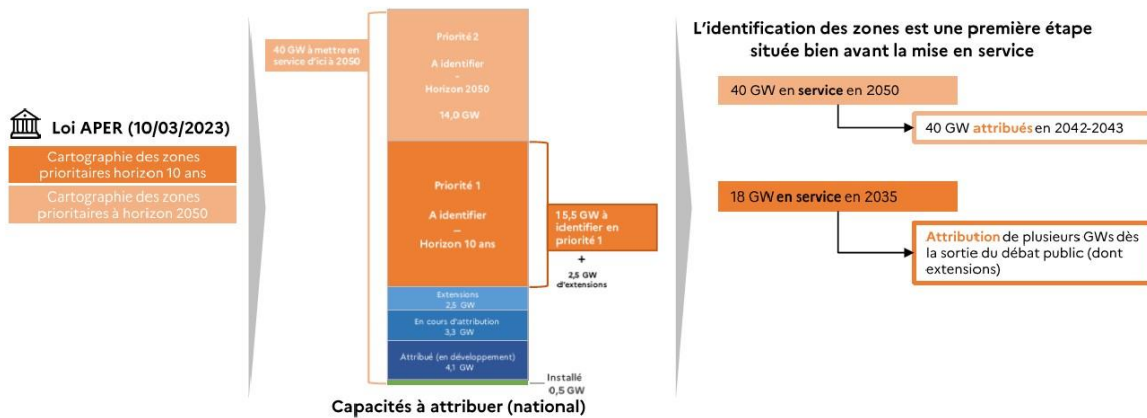
La PPE actuelle

L'actuelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit 5,2 GW à 6,2 GW d'installations éoliennes en mer en service en 2028 dont 3 parcs en façade NAMO



La PPE actuelle prévoyait l'installation de 5,2 à 6,2 GW d'éoliennes en mer. Un certain nombre d'appels d'offres se sont succédé, dont plusieurs parcs à l'échelle de notre façade, notamment le premier parc mis en service en France, à Saint-Nazaire. Les parcs qui étaient dans ce premier appel d'offres sont aujourd'hui en cours de travaux et d'installation. Celui de Saint-Nazaire représentant pratiquement 0,5 GW de puissance installée, nous espérons que ceux de Saint-Brieuc et Fécamp arriveront aussi en installation à la fin de l'année ou au début l'année prochaine, ce qui ajoutera près de 1 GW à la production nationale. Ceux de Dunkerque et Courseulles-sur-Mer sont aussi en travaux et les autres, en phase de développement et d'études. J'imagine que ces informations sont déjà connues de la plupart d'entre vous, mais je tenais à faire un point sur ce qui est aujourd'hui déjà prévu et qui est en cours de développement au large des côtes françaises. C'est une première étape, mais il a été dit tout à l'heure que les scénarios visaient au plus bas 14 GW et au plus haut, 62 GW. Il y a donc un cap à passer pour atteindre ces objectifs-là.

Une nouvelle planification de l'éolien en mer identifiant et priorisant 15,5 GW à attribuer dans les 10 ans



Les blocs figurant en bleu sur cette diapositive représentent les parcs qui sont déjà attribués, en développement et en cours d'attribution. Pour certains parcs, des extensions sont envisagées, puisque sur ces parcs, en Méditerranée mais aussi au sud de la Bretagne, des débats publics ont eu lieu, qui envisageaient déjà des extensions. Aujourd'hui, dans la nouvelle planification, une hypothèse vise à atteindre 40 GW en deux étapes : planifier à l'horizon de 2033, puis à l'horizon de 2050, pour arriver à 40 GW. C'est l'hypothèse qui a été prise et qui nous est donnée pour planifier à nouveau de l'éolien en mer. La première étape vise donc à attribuer 15,5 GW dans les dix ans et ensuite, de voir comment nous pouvons arriver à 40 GW à l'horizon de 2050.

Le débat public permettra de fixer plus précisément les objectifs de développement par façade

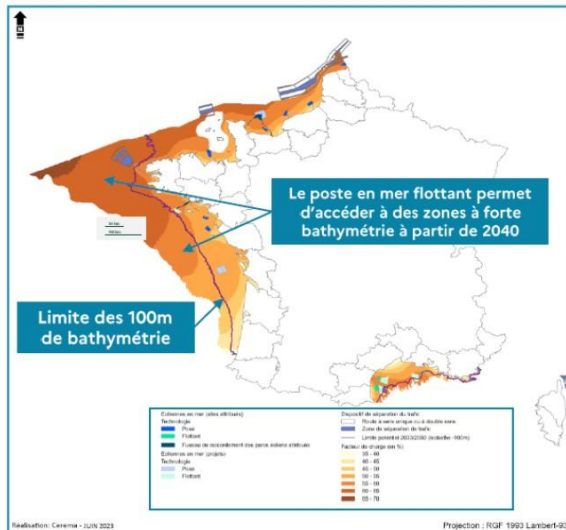
Façade	Objectifs à horizon 10 ans de nouvelles capacités à attribuer (dont extensions déjà identifiées)	Objectifs à 2050 (comprenant tous les parcs déjà attribués, en cours d'attribution et extensions identifiées)
MEMN	Entre 7 et 11 GW	Entre 12 et 15,5 GW
NAMO	Entre 6 et 9,5 GW (dont 0,5 GW)	Entre 17 et 25 GW
SA	Entre 2,5 et 5,5 GW (dont 1 GW)	Entre 7 et 11 GW
MED	Entre 3 et 4,5 GW (dont 2X0,5 GW)	Entre 4 et 7,5

Pour commencer, il faut identifier les zones les plus à même de développer de l'éolien en mer au large de nos façades. C'est l'exercice que nous devons faire et qui sera discuté lors du débat public qui sera mené, avec l'objectif, dès l'issue du débat public, de lancer un appel d'offres pour attribuer plusieurs dizaines de gigawatts en sortie d'appel d'offres. Comme pour les zones de protection forte, nous avons pour cela des hypothèses d'objectifs ou en tout cas, des cibles qui ont déjà été définies pour les différentes

façades françaises à un horizon de dix ans, donc en 2033, et à l'horizon de 2050. Elles sont présentées dans le tableau de cette diapositive. Vous pouvez voir que pour la façade NAMO, nous visons à identifier des zones qui permettraient d'atteindre entre 6 et 9,5 GW d'éolien en mer en 2033, dont 0,5 GW par l'extension prévue du parc situé au large du sud de la Bretagne, et, à l'horizon de 2050, d'atteindre entre 17 et 25 GW par des parcs attribués ou en cours d'attribution.

Des objectifs de développement par façade

Etude de quantification et de caractérisation du potentiel de l'éolien en mer
Potentiel 2050 disponible



Le potentiel complémentaire à l'horizon 2050 est lié à l'arrivée du poste en mer flottant

- Les fourchettes s'appuient sur une analyse du potentiel technique (vent, bathymétrie, paysage, défense nationale, navigation, etc.)
- La mise à disposition de la technologie de poste en mer éolien flottant permet de dépasser la limite bathymétrique des 100 m de profondeur, mais cette dernière n'est pas attendue avant 2040.
- **A l'horizon 10 ans, les projets attribués devront majoritairement être situés à une bathymétrie inférieure à 100m de profondeur.**
- Le potentiel technique débloqué est très significatif sur la façade atlantique

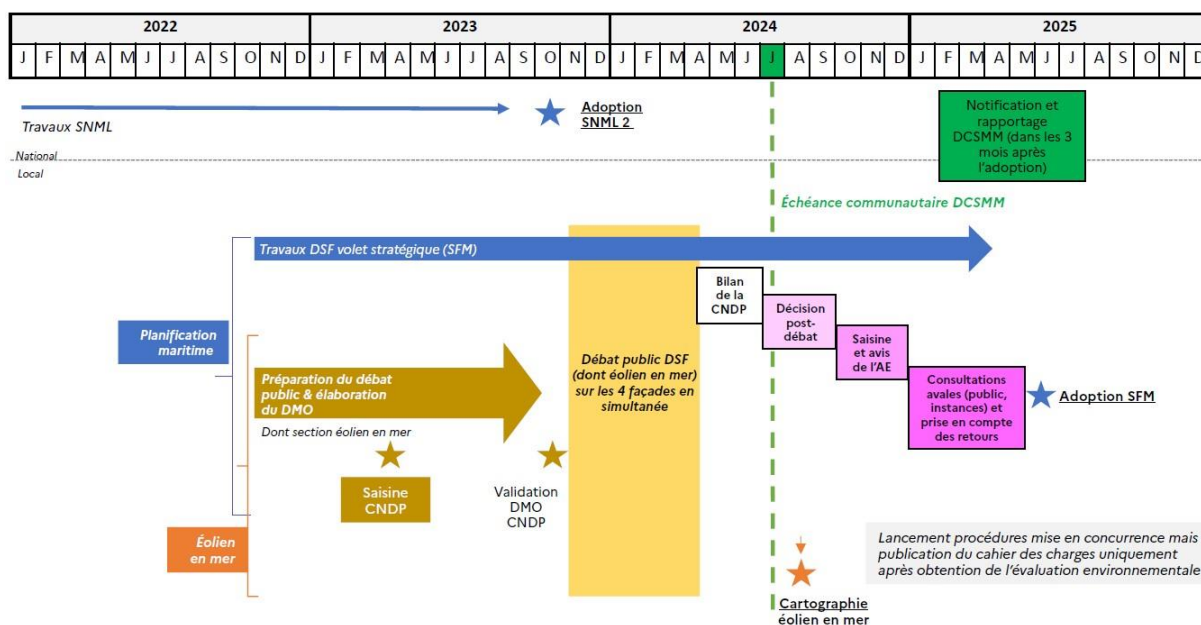
20

Nous avons donc deux étapes dans le temps, à dix ans et à 2050. Pourquoi parvient-on à trouver plus de possibilités en mer à l'horizon de 2050 ? Aujourd'hui, l'hypothèse de départ qui a été prise, pour une première phase à dix ans, est de restreindre à une bathymétrie – c'est-à-dire une profondeur – de 100 m. En effet, il y a un élément qui paraît limitant : l'installation de sous-stations électriques qui au début, seraient posées, alors qu'avec l'évolution des technologies et l'innovation, elles pourraient devenir flottantes, mais pas avant l'horizon de 2040. Nous allons donc chercher à identifier en priorité des possibilités à l'horizon de dix ans, donc majoritairement à une bathymétrie inférieure à 100 m de profondeur, puis, à un horizon plus lointain, donc pour aller jusqu'à l'horizon de 2050, à passer au-delà de cette bathymétrie de 100 m. Sur la carte, la limite des 100 m de bathymétrie est en rose foncé. Dès que l'on passe cette limite, beaucoup de zones apparaissent surtout sur la façade atlantique, plus qu'en Méditerranée. D'où des objectifs plus importants assignés pour notre façade à l'horizon de 2050. C'est le potentiel technique.

Mais il faudra concilier les usages et superposer les différents enjeux. Aujourd'hui, nous avons commencé à analyser, enjeu par enjeu, comment chacun d'eux peut s'adapter à l'éolien en mer. Nous attendons également un certain nombre d'études complémentaires ou d'études à mener pour disposer de davantage d'éléments, d'éléments plus à jour ou plus approfondis sur l'environnement, sur le paysage, sur les activités de pêche, sur la Défense... Vous connaissez tous la planification maritime : il y a un certain nombre d'enjeux à prendre en compte pour voir comment l'on peut prioriser les usages et arriver à identifier des zones pour l'éolien en mer qui répondent aux objectifs, qui sont assez importants, mais dont nous avons besoin pour notre approvisionnement électrique.

Estelle GODART — Cheffe de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral, DIRM NAMO

Calendrier



En termes de calendrier, nous sommes actuellement en septembre 2023. Le projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral est en cours de consultation. La SNML 2 devrait être adoptée d'ici à la fin de l'année. Pour ce qui concerne la mise à jour de la stratégie de façade maritime, nous sommes en train de travailler à l'élaboration des éléments qui seront versés au débat public. Celui-ci devrait commencer en novembre et durer six mois. À l'issue du débat public, une fois que la CNDP aura rendu son avis sur le débat, un certain nombre de décisions vont s'enchaîner avec la poursuite de la mise à jour de la stratégie de façade maritime. En sortie du débat public, une cartographie de l'éolien en mer devrait pouvoir être adoptée, qui précisera les zones propices pour le développement des énergies marines renouvelables à l'horizon de 2033, voire 2050.

S'agissant du volet relatif à la stratégie de façade maritime, pour ceux qui connaissent un peu mieux le processus d'élaboration et d'adoption d'un document stratégique de façade, nous reprendrons le processus un peu classique, avec la finalisation du projet de stratégie de façade maritime, qui intégrera bien évidemment les zones propices pour l'éolien en mer. Ce projet doit être soumis à l'avis de l'autorité environnementale. Il y aura donc une phase de saisine et de consultation de l'autorité environnementale, puis la prise en compte des retours de celle-ci pour finaliser un projet de stratégie de façade maritime mis à jour, qui sera à nouveau soumis à la consultation du public et des instances, donc notamment du Conseil maritime de façade. Les retours de cette consultation seront ensuite pris en compte pour aboutir à l'adoption d'une stratégie de façade révisée à l'été 2025.

C'est le calendrier qui nous guide. Il pourra éventuellement faire l'objet d'adaptations, mais nous nous projetons vraiment sur une adoption de la stratégie mise à jour début 2025.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci à toutes les deux pour ces présentations. J'imagine que maintenant que nous sommes entrés un peu plus loin dans le sujet, il y a probablement des interventions ou des questions de votre part, même si certains d'entre vous avaient déjà connaissance de ces documents. Notre objectif, aujourd'hui, était de les partager avec le plus grand nombre de membres de l'Assemblée régionale. Je ne vois pas de demandes d'intervention. Cela signifie que les choses ont été limpides...

Le calendrier est serré. J'en profite pour dire que dans ce calendrier, il y a des informations qui ne sont pas encore complètement consolidées. Pour moi, cela reste tout de même un point d'alerte majeur, parce que si nous voulons pouvoir positionner des cartes d'enjeux, il faut que nous ayons les bonnes données. Or nous savons que certaines données ne sont pas totalement consolidées aujourd'hui. Je pense à la pêche en particulier. Il y a donc un vrai sujet sur le démarrage de ce débat, sachant que certaines données ne sont pas encore stabilisées. C'est une vraie question, dont j'ai déjà pu échanger avec les services de l'État dans d'autres instances. C'est en tout cas l'un des points de vigilance dans le cadre de ce débat public et de la consolidation des informations que nous pouvons avoir pour le faire : disposer de l'entièreté ou d'un maximum d'informations pour éclairer correctement le public et les acteurs.

S'il n'y a pas d'interventions, je vous propose de passer à la troisième partie des présentations, avec un focus sur le dossier destiné à éclairer le public.



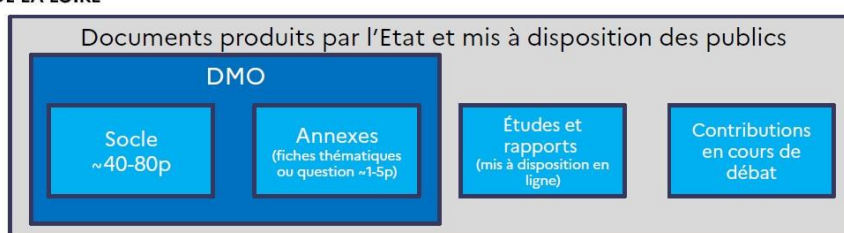
La mise en œuvre : le dossier destiné à éclairer le public

Estelle GODART — Cheffe de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral, DIRM NAMO

Pour ce qui concerne le débat public et les informations qui vont être versées au débat public, l'État assure la maîtrise d'ouvrage de ce dernier. Il doit élaborer ce que l'on appelle un dossier de maîtrise d'ouvrage, un DMO. C'est un dossier sur lequel nous sommes en train de travailler, en lien étroit avec le niveau national, et qui sera structuré sur le modèle des dossiers de maîtrise d'ouvrage qui ont été élaborés pour les appels d'offres « éolien en mer », notamment l'AO 5 pour la Région Bretagne ou l'AO 7 pour Sud Atlantique, pour celles et ceux qui ont eu l'occasion de s'intéresser ou de contribuer à ces débats publics.



Structure du dossier de maîtrise d'ouvrage



• Document socle :



Actuellement, nous travaillons sur la production du dossier de maîtrise d'ouvrage, qui est constitué de deux grandes parties : ce que l'on appelle un « document socle » et un ensemble de fiches annexes. L'objectif est de rédiger de la matière qui soit synthétique et pédagogique vis-à-vis du public. C'est un enjeu et une gageure en soi... Il doit permettre aussi d'explicitier l'ensemble des enjeux et des thématiques qui sont couvertes par le débat public et d'amener des questions sur lesquelles le public pourra se prononcer relativement facilement. Les réponses apportées à ces questions permettront ensuite à la maîtrise d'ouvrage de faire des choix.

Le document socle sera structuré autour de cinq grandes parties, qui reprennent les thématiques que nous vous avons présentées jusqu'à présent.

Une première partie portera sur les enjeux relatifs à l'état écologique de la mer. Elle comportera une partie descriptive d'état des lieux des eaux et de la biodiversité sur la façade Nord Atlantique – Manche Ouest, quelques éléments, encore une fois très synthétiques, sur l'évaluation de l'état écologique sur la façade, pour conclure sur les objectifs de renforcement de la protection et notamment, de la protection forte. Cet état des lieux et cette évaluation visent donc ensuite à expliquer les raisons pour lesquelles nous avons des objectifs à atteindre en termes de superficies couvertes par les aires marines protégées et de superficies couvertes par les zones de protection forte.

Pour la deuxième partie, relative aux activités maritimes, la présentation est du même type. C'est la même architecture qui est présentée dans le document socle. Elle comprend une partie consacrée à l'état des lieux sur l'ensemble des activités maritimes et aux grands enjeux à venir pour toutes les activités, une partie un peu descriptive sur les interactions entre environnement et activités maritimes et une partie précisant également les interactions entre les usages et les opportunités ou les risques de la conciliation de ces usages.

Pour la partie qui porte sur l'éolien en mer, c'est encore le même type de contenu rédactionnel : une présentation de la place de la mer dans la décarbonation, donc un rappel des raisons pour lesquelles il y a besoin de développer les énergies marines renouvelables, la présentation de l'état des lieux, donc les parcs existants sur la façade, avec leur typologie et leur état d'avancement, et enfin, la présentation des objectifs et des différents scénarios à atteindre à l'échelle de la façade, donc les objectifs quantitatifs à atteindre et les différents scénarios ou possibilités de zones sur lesquelles les EMR pourraient être installées sur la base des différents enjeux qui seront cartographiés.

La quatrième partie du DMO présentera les orientations proposées pour le développement de la façade. Pour votre complète information, je précise qu'il s'agit d'une partie qui est aux mains des DIRM avec les acteurs de la façade. Nous, pour la façade NAMO, nous avons travaillé avec les acteurs de la Commission permanente et avec les membres du Conseil maritime de façade pour mettre la « vision » à jour. La vision est un texte qui projette ce que souhaitent, ce qu'attendent et ce qu'espèrent les acteurs de la façade à l'horizon de 2050. C'est un texte assez court. Nous avons mis à jour la vision 2030 pour nous projeter à l'horizon de 2050. Le dossier de maîtrise d'ouvrage reprendra ce texte et donc, cette vision qui est portée, souhaitée pour la façade à l'horizon de 2050.

Enfin, la dernière partie du DMO explicite les raisons pour lesquelles la maîtrise d'ouvrage a décidé d'organiser un débat public, les modalités de participation et les sujets sur lesquels nous attendons le public, sur la base aussi des enseignements tirés des débats publics précédents, en l'occurrence, la concertation préalable qui avait été menée pour le premier cycle de la stratégie de façade maritime, adopté en 2019, et les enseignements tirés des débats publics sur l'éolien en mer menés sur la façade et notamment, les enseignements tirés du débat public sur le projet AO 5 en Bretagne Sud.



Structure du dossier de maîtrise d'ouvrage

Les fiches annexes

Numéro	Titre fiche
1	Planification maritime en façade : définition et support
2	Quelles sont les instances de concertation sur la mer et le littoral sur la façade ? Comment leur contribution et celle du débat public s'articulent-elles ?
3	Planifier dans l'espace : la carte des vocations d'une façade maritime, utilisation et limites
4	Quelles sont les évolutions maritimes majeures sur la façade ?
5	Quelle planification de l'espace maritime chez nos voisins européens ?
6	Pourquoi développer l'éolien en mer ?
7	Quels sont les projets de parcs commerciaux d'éoliennes en mer en cours ?
8	Quel cadre législatif pour le développement de l'éolien en mer et le choix des zones de projet ?
9	Liste des sources documentaires produites par la maîtrise d'ouvrage pour le débat public
10	Une fiche de "1 page par descripteur du BEE : biodiversité, espèces non indigènes, espèces commerciales, réseaux trophiques, eutrophication, intégrité des fonds marins, changements hydrographiques, contaminants, questions sanitaires, déchets marins, bruit sous-marin
11	Que signifie le coût de la dégradation des milieux marins ? Comment le calcule-t-on ? Qu'en est-il pour la façade XXX ?
12	Ports et transport maritime : bilan, interactions et perspectives
13	Pêches professionnelles et de loisir : bilan, interactions et perspectives
14	Aquaculture : bilan, interactions et perspectives
15	Tourisme et loisirs : bilan, interactions et perspectives
16	Extractions de granulats marins : bilan, interactions et perspectives
18	Constructions navales et nautiques
20	Formation + structure des emplois liés à la mer sur la façade
21	Défense et sécurité : bilan, interactions et perspectives
24	Cartographie des principaux paysages de la façade
25	Comment le Brexit a-t-il affecté la pêche professionnelle ? (sauf en Mer, où il pourrait être utile de faire une annexe sur le plan West Med par ex)
26	Peut-on pêcher dans un parc éolien en mer ?
27	Quels sont les infrastructures énergétiques présentes et prévues sur la façade XXX ?
28	Qualité de l'eau : impact sur les activités maritimes, pression et efforts d'amélioration portés par les DSF

Numéro	Titre fiche
29	La gestion de l'eau dans les DSF : quels liens avec le SDAGE ?
30	Les enjeux communs entre plusieurs façades maritimes : quels sont-ils ? Comment les prendre en compte ?
31	Les enjeux maritimes transfrontaliers : quels sont-ils ? Comment les prendre en compte ?
32	L'évolution du trait de côte en façade XXX et les mesures d'adaptation associées
32 bis	Risques littoraux
33	Comment sont réglementés les usages dans les AMP ? Qu'est-ce qu'une zone de protection forte ?
36	Quels sont les besoins portuaires d'un projet d'éolennes en mer ? Quel est l'état de préparation des ports français pour soutenir ce développement ?
37	Quel est l'état des lieux de la filière industrielle de l'éolien en mer ?
38	Quelles sont les grandes caractéristiques des parcs éoliens de la construction au démantèlement ?
39	Comment raccorder les parcs d'éoliennes en mer ?
40	Combien coûte un parc éolien en mer et son raccordement ? Quelles en sont les retombées financières et fiscales ?
41	Comment l'Etat a choisi de soutenir le développement de l'éolien en mer ?
42	Quel est le bilan carbone d'un parc éolien en mer ?
43	En quoi consiste la démarche "éviter, réduire, compenser" ?
44	Résultats des études bibliographiques pour les zones marines et terrestres de la façade
45	Impacts de l'éolien en mer et des ouvrages de raccordement sur l'environnement
46	Quelles sont les travaux de recherche en cours visant à améliorer la connaissance des impacts environnementaux de l'éolien en mer et du raccordement ?
47	Les énergies marines renouvelables hors éolien. Pourquoi ne pas les planifier pas de la même manière ?
48	Comment choisir les emplacements des projets de parcs éoliens en mer ?
49	Les objectifs environnementaux des DSF
50	Les objectifs socio-économiques des DSF
51	DCSMM et sa mise en œuvre au sein des DSF

Ce document socle est complété d'un certain nombre d'annexes, et même d'un grand nombre d'annexes. Ce sont 51 fiches annexes. Vous ne pouvez pas lire le titre de chaque fiche à l'écran, mais elles font écho au document socle. Elles viennent l'illustrer et le préciser avec des documents, des données, des graphiques, des cartes, le cas échéant, qui permettent à la fois de présenter de façon plus précise le cadre national du débat public et de présenter, de façon plus précise également, l'état des lieux sur la façade Nord Atlantique – Manche Ouest. Nous, c'est-à-dire l'État local et les membres de la Commission permanente, nous sommes en train de travailler sur les fiches qui présentent l'état des lieux des activités socio-économiques sur la façade et également l'état des lieux de l'environnement des aires marines protégées sur la façade. Il y a donc une quinzaine de fiches à la main du niveau local sur les ports et le transport maritime, la pêche professionnelle et la pêche de loisirs, l'aquaculture, le tourisme, les risques naturels, le trait de côte, les aires marines protégées, la qualité de l'eau, que nous sommes en train de travailler pour être au rendez-vous du démarrage du débat public.

Sommaire

Glossaire des notions clés 3

Édito 6

Préambule 7

1- Qui sont les porteurs du projet ? 7

a) Le ministère de la Transition Écologique, maître d'ouvrage du projet d'appel d'offres pour la création d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne

b) RTE, associé à la démarche du débat public et futur maître d'ouvrage de la réalisation de la partie raccordement du projet

c) Le Conseil régional de Bretagne, associé à la démarche du débat public

2- Les caractéristiques techniques du raccord d'un parc éolien flottant 12

3- Le coût et le financement du projet 12

a) Quelles perspectives de développement flottant ?

b) Le mécanisme de soutien public pour projet et émergence d'une filière française

4- Les grandes étapes de réalisation et d'exp d'un parc éolien flottant 16

a) Les études environnementales et de faisabilité

Debat public • Dossier du maître d'ouvrage • juillet 2020
Projet d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne

Fiche 9.5

Les activités économiques, portuaires, touristiques, les loisirs, l'aquaculture et les granulats

Les principaux points abordés

Cette fiche décrit les différentes activités humaines (hors pêche) présentes sur la zone d'étude et sur les espaces d'implantation d'un parc éolien en mer peuplé avant des effets. Ainsi, elle recense sur :

- l'activité portuaire qui représente une opportunité pour le développement de la filière des énergies marines renouvelables ;
- le tourisme, en particulier les activités liées au nautisme, à la pêche de loisirs, la baignade et la course au large ;
- l'aquaculture ;
- l'agriculture, présente sur la zone d'étude pour la partie terrestre du raccordement électrique.

12 Quelles formes économiques alternatives pour le grand Ouest ?

La zone d'étude en mer et sa périphérie présentent des enjeux socio-économiques spécifiques. Au-delà des aspects de trafic maritime et de pêche qui sont présentés dans d'autres fiches, d'autres usages préexistent et doivent être pris en compte. L'activité portuaire et l'industrie évoquées ici sont développées dans la fiche consacrée aux activités économiques.

De la même façon, la zone d'étude pour le raccordement terrestre embrasse un large territoire de plus de 80 communes, avec une densité moyenne de 235 hab/ km², une orographie en hausse et marquée par des activités industrielles, de services, de tourisme et d'agriculture.

16 Comment raccorder les parcs éoliens flottants au littoral électrique ?

Les ports secondaires du sud de la Bretagne génèrent un trafic maritime essentiellement côtier, mais le grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire, situé plus au sud, conduit à la fréquentation régulière de la zone par de grands navires de commerce.

La construction, l'exploitation et la maintenance des futurs parcs éoliens en mer requièrent une adaptation des infrastructures portuaires existantes afin de répondre aux besoins des futurs parcs éoliens en matière de fabrication, d'assemblage, de stockage et de transports des composants, ainsi que pour leur exploitation et les opérations de maintenance.

Exemple de l'AO5

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

1. l'activité portuaire et industrielle

Conduite tout au long de l'année 2016, l'enquête « Retief 2016 - Tourisme » commandée par le comité régional du tourisme s'adressait aux touristes individuels en séjour d'agrement. Plus de 15 000 questionnaires ont été collectés. L'exploitation des données issues de cette enquête a permis de disposer de nombreuses analyses.

Parmi celles-ci on note que « la nature, les paysages et le littoral » sont cités par 69 % des touristes comme motif de leur séjour en Bretagne et les plages à 32 %.

la BRETAGNE

Après cette présentation théorique, nous avons souhaité vous montrer quelques captures d'écran pour que vous ayez en visuel une idée de ce à quoi ressemblera le dossier de maîtrise d'ouvrage. Voici l'exemple de l'appel d'offres n° 5, un extrait du sommaire, un extrait de la fiche intitulée « activités économiques, portuaires, touristiques, loisirs, aquaculture et granulats », qui avait été rédigée sur l'AO 5.

Débat public – Projet éolien en mer en Sud-Atlantique

Dossier des maîtres d'ouvrage

Édito	3
Préambule	5
Qui sont les maîtres d'ouvrage ?	5
Quel est le projet présenté au public ?	6
En quoi consiste le présent débat public ?	7
Quelles sont les suites du débat public ?	8
Partie 1 – Pourquoi développer l'éolien en mer en Sud-Atlantique ?	9
1.1 Un moyen pour lutter contre le changement climatique et diversifier le bouquet énergétique	10
1.2 Une énergie adaptée au territoire néo-aquitain	15
1.3 Une source d'opportunités économiques pour la Nouvelle-Aquitaine	19
1.4 Et si le projet ne se faisait pas ?	22
Partie 2 – Quel projet construire ensemble ?	23
2.1 Le fonctionnement d'un parc éolien posé	24
2.2 La puissance du projet et sa localisation : deux éléments clés à définir avec le public	28
2.3 L'économie du projet	32
2.4 Le déroulement d'un projet éolien en mer	34
Partie 3 – Comment identifier les enjeux ?	40
3.1 Comment la zone du débat a-t-elle été définie ?	41
3.2 Les enjeux de la zone du débat	45
3.2.1 Les enjeux environnementaux en mer et sur le littoral	47
3.2.2 Les enjeux patrimoniaux et paysagers	49
3.2.3 Les enjeux des activités de la pêche, des élevages marins et de la conchyliculture	51
3.2.4 Les enjeux des autres activités humaines : ports, sécurité et trafic maritime, défense nationale, tourisme, granulats	53
3.2.5 Les enjeux terrestres de la zone d'étude pour le raccordement	56



Où en est le développement de la filière industrielle de l'éolien en mer en Europe et en France ?

Principaux points abordés :

Cette fiche présente un état des lieux de la filière industrielle de l'éolien en mer en France et dans le monde. Ainsi, sont présentées :

- La dynamique européenne en matière d'éolien en mer ;
- L'émergence d'une filière industrielle structurée en France.

1. Une Europe particulièrement dynamique sur la filière de l'éolien en mer

L'Europe est « la terre d'origine » de l'éolien en mer puisque les premiers parcs éoliens en mer ont été inaugurés sur le continent au début des années 1990. À la fin de l'année 2020, on comptait 5 402 éoliennes en mer

Exemple de l'AO7

Vous voyez ici une capture d'écran du sommaire et d'une fiche qui avait été produite pour l'AO 7, le projet de parc éolien en mer en Sud Atlantique.

C'est le même type d'architecture qui est adopté, mais la partie relative à la planification maritime et à l'ensemble des usages est bien plus développée que dans les dossiers de maîtrise d'ouvrage qui sont livrés aux débats publics des projets d'éolien en mer.

J'en ai fini pour ma présentation.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Avant la dernière partie, nous allons prendre les questions ou les demandes d'intervention et si vous n'êtes pas bavards, nous allons faire une petite pause parce que nous avons pris beaucoup d'avance et que la personne de la Commission nationale du débat public qui doit nous rejoindre en visioconférence a une contrainte.

Mon président demande la parole. Je suis désolée, Matthieu, je vais la lui donner en premier.

Yannick MOREAU — Maire des Sables-d'Olonne

Mesdames et Messieurs, bonjour. Merci pour cette instance et ce moment de concertation préalable aux grandes manœuvres sur la planification et sur le déploiement de l'éolien en mer. Naturellement, nous pouvons nous retrouver ensemble sur les objectifs et sur les principes, puisqu'il serait assez irresponsable de ne pas vouloir accroître la part de l'éolien – et de l'éolien en mer – dans le mix énergétique français de manière générale. Nous avons tous conscience de nos responsabilités et de l'hyper dépendance de la France en matière énergétique. Une fois que l'on a énoncé les principes et le volontarisme partagés par le plus haut niveau de l'État et les acteurs locaux, environnementaux, reste la mise en œuvre. Et c'est là qu'évidemment, cela devient intéressant.

Vous avez évoqué, avec un souci de transparence qui vous honore, Mesdames et Messieurs, le dessein de l'État pour la préparation du débat qui s'annonce. C'est la quatrième partie. Nous sommes un peu dans la transition entre la mouture, les projets, dans les principes, et la réalité du débat avant la mise en œuvre concrète et opérationnelle. Ce qui, en fait, est le nœud gordien de cette affaire, c'est la cartographie. Ce sont les sites futurs d'implantation de ces parcs éoliens. Si nous pouvons nous entendre sur les principes, nous nous heurtons assez vite à la réalité des sites potentiels et donc, des choix industriels et par voie de conséquence, de la réussite ou non de l'augmentation de la part de l'éolien dans le mix énergétique français.

Je ne parle pas seulement en tant que maire des Sables-d'Olonne : je suis aussi président de l'Association vendéenne des élus du littoral. Décidément, que de présidences... ! Notre sujet, à nous, pour vous l'exprimer le plus clairement possible, c'est que nous avons été volontaires pour un parc éolien posé à proximité des côtes en Vendée. Les travaux vont bientôt commencer. Nous sommes des élus responsables. Mais le déploiement de l'éolien en mer ne se fera pas contre l'avis des élus littoraux. Nous espérons, alors que cela n'a pas été vraiment le cas dans le projet de loi « EnR » qui a été adopté cette année, que la voix des élus des littoraux, notamment sur le positionnement des parcs, sera écoutée et sera entendue. Le modèle unique, monotypique d'éolien posé proche des côtes ne convient pas aux élus littoraux vendéens.

Je m'étonne, et je l'ai dit lors de la réunion remarquable que le Préfet maritime et le Préfet de Région ont organisée la semaine dernière à destination des élus, que l'on organise un débat public, que l'on s'apprête à organiser un grand débat, une grande consultation sur des principes, mais non sur des cartes. Ou bien les cartes viennent après la consultation, auquel cas la consultation est un peu biaisée parce qu'il manquait la traduction des volontés et des objectifs, ou bien elles viennent en amont, avec les cartes posées sur la table dès le début, auquel cas on se focalise un peu trop sur les sites et peut-être pas assez sur les objectifs partagés. Bref, il y a tout de même un sujet de cartes. Il y a des cartes qui circulent : il y a les cartes de l'État, de certains organismes de l'État, il y a les cartes de certains ministères, il y a les cartes de certains acteurs, il y a les cartes de certains industriels, il y a des cartes de zones militaires, il y a des cartes de zones de pêche spéciales qu'il faut préserver... Bref, il y a une multitude de cartes, mais la synthèse de ces cartes existe déjà et la question se pose de savoir si elle est sur la table du débat dès le départ ou non.

En tout état de cause, je voudrais redire ici la volonté des élus d'œuvrer collectivement avec les représentants de l'État, avec l'ensemble des acteurs, pour augmenter la production d'énergie éolienne offshore dans le mix énergétique français. Mais la demande qui est la nôtre est d'être écoutés, concertés, consultés et pourquoi pas, entendus, parce que si nous en arrivions à un point de crispation entre nous, l'objectif ne serait pas atteint et finalement, nous serions tous perdants.

Par conséquent, merci beaucoup, et c'est vraiment sincère, pour cette étape de concertation préalable au grand débat. Merci beaucoup pour la transparence avec laquelle les services de l'État affichent les calendriers, les méthodes et les procédures, comme vous le faites ce matin et comme vous l'avez fait la semaine dernière avec le Préfet maritime et le Préfet de Région. Maintenant, le plus dur est à venir. Il y a la question du moment et de la synthèse des cartographies, sur lesquelles résident l'ensemble des points de vigilance, d'attention particulière des élus littoraux en général, et vendéens en particulier. Merci.

Sandrine SELLIER-RICHEZ — Directrice interrégionale de la mer pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest (DIRM NAMO)

Sans vouloir me défausser, je vais demander au représentant du Cerema de prendre la parole – il ne s'y était peut-être pas préparé – pour indiquer simplement le travail qui est en cours, qui a été commandé

auprès du Cerema, et la mise en place d'un outil, Géolittoral, pour expliquer ces éléments-là. C'est une commande qui a été passée au Cerema, mais sur des cartes d'enjeux. En effet, lorsque l'on évoque le DMO, ce dossier de maîtrise d'ouvrage, on parle d'un certain nombre de fiches qui ont été réalisées, mais également d'un atlas cartographique. Il n'est pas nécessaire que tu évoques les choses plus avant les choses, parce que je sais très bien que ce n'est pas chez toi que cela se passe, mais tu peux sans doute quand même nous indiquer la commande qui a été passée au Cerema, l'établissement public dans lequel tu exerces. Anne et moi-même pourrons compléter en tant que de besoin.

Denis MUSARD — Directeur adjoint, Cerema Ouest

Merci pour le cadeau, Sandrine... Je suis directeur adjoint du Cerema Ouest. Effectivement, je renvoie la « patate chaude » à mes collègues du Cerema à Brest, qui composent et font les cartes. Je ne connais pas précisément la nature de la commande. Ce que je sais, c'est que certaines cartes sont un peu sous embargo. En tout cas, vous le savez, le Cerema fabrique les couches de données cartographiques de l'espace maritime et croise ces couches de données pour essayer d'identifier les zones à moindre contrainte et à potentiel de développement pour les énergies marines. Cela, c'est la base de connaissances que nous accumulons et que nous mettons à disposition de tous les maîtres d'ouvrage, de l'État, des collectivités territoriales, des usagers, des pêcheurs, etc. C'est la base, que je connais et que je maîtrise. Après, j'ai compris que le débat public allait commencer très prochainement. Ce sera en novembre ? À cette échéance, les données seront mises à la disposition du débat public et de tous les usagers. Je ne sais pas ce que tu souhaites savoir de plus.

Sandrine SELLIER-RICHEZ — Directrice interrégionale de la mer pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest (DIRM NAMO)

Je pensais à l'outil Géolittoral, qui permet notamment à tout un chacun d'aller voir un certain nombre de données qui sont déjà mises à disposition. Parce que certes, nous aurons un atlas cartographique qui sera intégré dans ce DMO. Ces cartes respecteront une charte graphique. Cela permettra d'extraire les données de Géolittoral. Mais d'ores et déjà, si l'on est un peu familier de ce type d'outil, on peut aller consulter ces informations qui sont à disposition. Dans un DMO, il y a un atlas cartographique. Nous ne pouvons pas vous présenter les cartes parce que comme vient de le dire Denis MUSARD, elles ne seront communiquées qu'à la fin septembre. Nous n'en disposons pas, soyons clairs : nous, services de l'État, nous n'en disposons pas.

Par ailleurs, et ce sera sans doute évoqué par la CNDP, la Commission nationale du débat public, une réflexion est en cours pour savoir s'il faut que des cartes identifiant des macro zones pour les zones de protection forte et pour l'éolien soient élaborées ou non pour être soumises au public, soit pour que le public soit plus en capacité d'échanger, soit pour que le débat porte sur des cartes préaxées sur une orientation. Ce sont les discussions qui ont eu lieu pour l'AO 5 et pour l'AO 7, qui sont présentées aujourd'hui, parce que c'est ce qui nous concerne géographiquement. Le reproche qui a été formulé était le suivant : « il n'y avait pas de débat public puisque vous avez déjà tout défini et que vous savez exactement où vous voulez le poser ». C'est une discussion qui a cours à l'heure actuelle au niveau national entre la Commission nationale du débat public et le gouvernement, les différentes directions de l'administration centrale qui sont en charge de ces dossiers au niveau national. Il s'agit de déterminer si l'on doit mettre ou non des macro zones dans le dossier soumis au public. Je ne me défais pas absolument pas : c'est vraiment une discussion qui est en cours et sur laquelle nous n'avons pas d'éléments qui ont été clairement identifiés et indiqués.

Jean-Michel CHEVALIER — Adjoint au Préfet maritime de l'Atlantique

Si je peux compléter et répondre au Président de l'Association des élus de Vendée et Président de l'ANEL, également, vous évoquiez des cartes qui circuleraient sous le manteau. Je ne sais pas de quelles cartes vous vouliez parler mais j'imagine que vous parlez de cartes de socioprofessionnels, de fédérations... Il est probable que la FEE et le SER font circuler des cartes, peut-être aussi des professionnels de la pêche. Au niveau de l'État, sur la façade Nord Atlantique – Manche Ouest, nous essayons d'élaborer les cartographies d'enjeux avec les données qui sont collectées par le Cerema. Mais actuellement, il n'existe pas, d'abord, de cartes d'enjeux stabilisées. Nous n'avons pas toutes les cartes d'enjeux, toutes les couches. Il en manque certaines. Certaines sont globalement stabilisées, notamment celles des enjeux de Défense, mais qui sont classifiées. D'autres cartes sont un peu plus consolidées, mais méritent encore quelques consolidations avant l'échéance de rendu à l'échelon central pour consolidation du dossier du maître d'ouvrage. Et pour faire une carte de synthèse, il faut toutes les couches. Or comme nous n'avons pas toutes les couches, nous ne sommes pas en mesure de réaliser une carte de synthèse.

Par ailleurs, n'oubliez pas que le débat public mutualisé est un débat commun, au niveau national, sur les quatre façades simultanément. Il y aura donc nécessairement aussi un travail d'harmonisation de présentation des cartographies à faire.

Sandrine SELLIER-RICHEZ — Directrice interrégionale de la mer pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest (DIRM NAMO)

Il y a effectivement des interfaces. Quand on évoque les eaux entre la façade Manche Est – Mer du Nord et la façade NAMO, sur la partie bretonne, il y a une frontière maritime qui est assez biscornue et qui, à l'époque, prenait en compte la baie de Granville. Les accords de la baie de Granville ne sont plus d'actualité, notamment au regard du Brexit. Nous avons donc une limite maritime qui est vraiment au nord des départements bretons des Côtes-d'Armor et de l'Ille-et-Vilaine alors qu'en fait, ce sont des enjeux maritimes normands. Il y a actuellement une discussion sur ce qui pourrait être envisagé sur cet espace pour permettre d'atteindre les objectifs normands mais qui, en fait, pourrait affecter les intérêts bretons. Et de la même façon, pour la partie atlantique, nous avons des sujets sur lesquels il va falloir travailler – mais nous ne sommes pas du tout dans cette échéance-là – entre ce qui se passe en termes de perspectives sud-atlantique et les enjeux que cela représente au niveau vendéen, notamment pour les pratiques de pêche.

Yannick MOREAU — Maire des Sables-d'Olonne

Il y a un sujet notamment au large de l'île de Ré.

Sandrine SELLIER-RICHEZ — Directrice interrégionale de la mer pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest (DIRM NAMO)

Pas uniquement. C'est beaucoup plus vaste.

Yannick MOREAU — Maire des Sables-d'Olonne

Sur les zones d'implantation potentielle des cartographies précédentes, on est à la limite de deux Conseils maritimes de façade, de deux DSF. Nous y serons particulièrement vigilants parce que nous n'étions pas

informés, les uns et les autres, de ce qui se passait de l'autre côté de la frontière virtuelle entre les eaux vendéennes, ligériennes, et celles d'Aquitaine.

Sandrine SELLIER-RICHEZ — Directrice interrégionale de la mer pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest (DIRM NAMO)

Nous sommes bien d'accord.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Au sujet de la méthodologie, je disais, en début de séance, que nous avons beaucoup d'éléments de réponse de la part de l'État. Certaines sont encore en suspens. La cartographie, c'est une chose. Mais sur les travaux inter DSF, nous avons un vrai sujet. Nous avons pu voir, nous, ici, en Pays de la Loire, combien certaines décisions prises en Sud Atlantique sont importantes. Nous le réitérons très régulièrement, mais il y a un sérieux sujet sur la coordination ou en tout cas, sur le partage inter-façades. C'est un sujet extrêmement important et pour l'instant, il n'a pas de réponse dans la méthodologie énoncée.

Sandrine SELLIER-RICHEZ — Directrice interrégionale de la mer pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest (DIRM NAMO)

Surtout sur la temporalité. Il est compliqué de mener ce type de travaux dans l'exercice, aujourd'hui.

Matthieu BLANDIN — Neopolia

Merci beaucoup pour cette ARML et pour l'organisation. Je suis administrateur de Neopolia, qui est un cluster d'industriels en Pays de la Loire, sur l'ensemble de la région. Mon intervention s'adresse plutôt à l'État. Des objectifs quantitatifs ont été donnés. C'était une demande de la filière des énergies marines renouvelables qui est très importante pour permettre aux industriels de se projeter, d'investir, de recruter, etc. Pour nous, connaître ces volumes et ces planifications dans le temps est important. Il est essentiel de pouvoir les partager avec l'ensemble des parties prenantes pour qu'effectivement, en termes de concertation, de consensus à trouver, on puisse aboutir à ces objectifs de décarbonation, auxquels nous allons participer d'un point de vue économique.

Ma remarque porte davantage sur l'absence d'objectifs en termes qualitatifs – en tout cas, d'après ce que j'ai vu. Notre cheval de bataille, c'est le contenu local industriel. Nous avons de très grands acteurs dans la région. Nous avons les Chantiers de l'Atlantique pour les sous-stations électriques, General Electric également, pour les éoliennes – nous en avons d'autres au niveau national. Nous avons aussi des armateurs et constructeurs de bateaux, comme Ocea ou Delavergne, en Vendée. Nous avons toute une sous-traitance que l'on retrouve sur l'ensemble de la région avec Neopolia : nous avons à peu près 100 adhérents. Nous avons d'ailleurs des adhérents assez illustres comme Rollix Defontaine, qui est quasiment incontournable sur son segment. Sauf à le faire exprès, je pense que l'on peut difficilement les contourner... Ce sont vraiment des acteurs stratégiques. Lorsque je parle d'objectifs qualitatifs, c'est notamment sur le plan des répercussions sur l'emploi, puisque notre région est la première en termes d'emploi au niveau national, en matière de formation, puisque nous voyons aussi que nous avons des difficultés de recrutement en termes de formation, comme d'autres filières économiques. Cela passe aussi par le logement : ce sont souvent des communes du littoral, où la pression foncière est assez importante. Il faut héberger les ouvriers ou les techniciens de maintenance dans les entreprises. Je pense que c'est un point important à avoir en ligne de mire : la déclinaison de ces objectifs quantitatifs sur le plan qualitatif.

Il y a également un paradigme qu'il ne faut pas oublier, celui de l'éloignement aux côtes. On le fait pour de bonnes raisons, pour l'acceptabilité paysagère. Cela va aussi changer la donne du point de vue de l'exploitation et de la maintenance. Il est évident que l'on sera à plusieurs dizaines, presque à une centaine de kilomètres des côtes. On n'ira pas faire la navette avec des CTV matin et soir pour aller assurer la maintenance. Il y aura des enjeux de droit du travail en mer auxquels on a été assez peu préparés pour les premiers parcs éoliens. Est-ce que demain, le rythme de quatorze jours en mer – quatorze jours à la maison sera maintenu ? N'y aura-t-il pas plutôt des cycles de trois semaines, comme on le voit dans certains pays ?

Tous ces enjeux se préparent, s'anticipent, parce que si nous ne sommes pas prêts, nous serons confrontés à la concurrence étrangère. Nous serons confrontés à du dumping social, comme on le voit aussi pour le transport maritime. Tous ces enjeux nous inquiètent, d'une certaine façon, et il nous semble important de les mettre en perspective avec les objectifs quantitatifs, que nous soutenons, encore une fois. Nous voudrions aller plus loin avec l'État et les collectivités locales et travailler sur du qualitatif pour faire en sorte que ce développement des énergies marines renouvelables profite pleinement à nos écosystèmes.

Anne BEAUVAL — Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL des Pays de la Loire)

Je peux vous faire une réponse, mais qui sera très globale, simplement pour rappeler, comme l'a dit Madame la Secrétaire générale aux affaires régionales, toute l'importance attachée à ces enjeux d'émergence de filières industrielles. Par contre, les questions que vous soulevez ne trouveront pas de réponse à ce stade dans le débat qui s'engage ; en tout cas, pas toutes. Mais ce qui est important pour qu'une filière puisse se structurer et à la fois, accéder aux réponses aux questions, et les construire, puisque certaines sont à construire à l'échelle des acteurs, il est nécessaire d'avoir de la visibilité. Tout l'enjeu de cette démarche est précisément de donner la visibilité qui va permettre, ensuite, de se projeter et de se structurer. Je sais que ma réponse est générale, mais je voulais tout de même le rappeler.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Je voudrais insister sur ce que vient de dire Matthieu BLANDIN. Je le fais dans d'autres instances et je voulais donc porter cette voix ici, puisque s'il y a bien un sujet qui est porté par la Présidente de Région – et je sais qu'il est porté par d'autres –, c'est qu'effectivement, il y a une impérieuse nécessité, si nous voulons maximiser les retombées locales de ces parcs, et cela ne pourra pas se faire autrement, nous devons travailler en collaboration, l'État, les collectivités, les acteurs de la filière, au sens large du terme. Nous devons impérativement travailler à la préparation de notre territoire, de notre pays et donc, de la région des Pays de la Loire, au développement de la filière, encore une fois, au sens très large du terme. Il s'agit de développer nos ports, de développer nos formations, d'identifier les besoins industriels qui ne seront pas pourvus et sur lesquels nous avons des forces en Pays de la Loire. Et pour ma part, j'abonde à 300 % sur les propos qui ont été tenus : pour la Présidente de Région, pour nous, ici, on ne peut pas travailler uniquement sur la planification. Il y a un réel besoin de travailler aussi au fond, à la stratégie de développement économique qui va accompagner le déploiement de cette planification. Nous nous y engagerons de toute façon, nous, à l'échelle de la Région des Pays de la Loire, mais nous sommes aussi beaucoup dans l'attente de signaux de la part de l'État, au sens global du terme, sur cet impérieux travail à réaliser.

Alain LEBŒUF — Président du Département de la Vendée

J'ai compris que ce n'était pas le moment du débat, que nous parlions surtout d'une méthodologie. Je ne peux néanmoins pas m'empêcher de dire deux ou trois mots, si vous le voulez bien, avant que je m'absente, appelé par d'autres obligations.

Madame la Directrice de la DREAL, vous avez présenté un certain nombre de scénarii de production de ces énergies *offshore*. Or j'ai cru comprendre qu'il y avait beaucoup de travaux qui étaient réalisés aujourd'hui avec le scénario qui a été arrêté à 40 GW.

Anne BEAUVAL — Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL des Pays de la Loire)

C'est effectivement la trajectoire qui a été fixée par le président de la République lors de son discours de Belfort.

Alain LEBŒUF — Président du Département de la Vendée

Vous comprenez qu'il est intéressant de se le dire. D'ailleurs, les autres intervenantes sont parties sur cette base. Il faut que nous fassions attention à ne pas laisser entendre des choses à nos concitoyens dans un débat alors qu'il y a déjà des choses qui sont arrêtées.

Quant aux cartes, puisque les cartes ont été évoquées par les uns et les autres et par Yannick MOREAU également, effectivement, là aussi, cela nous met en difficulté. J'entends que vous ne les ayez pas. Mais vous comprenez bien que nous pouvons être en difficulté vis-à-vis d'un certain nombre d'acteurs – je pense à la pêche en particulier, mais il n'y a pas que la pêche –, d'un certain nombre de concitoyens, qui nous renvoient dans la figure : « vous nous cachez... » Ce n'est pas un terme de méthodologie. Pour nous, il est compliqué, en tout cas sur le terrain, de l'admettre.

Vous savez combien je me suis investi depuis très longtemps sur les sujets de transition énergétique, y compris à l'Assemblée nationale. Et j'ai apprécié, Madame la Directrice, le schéma que vous nous avez montré et qu'en l'occurrence, je partage complètement, sur la décarbonation nécessaire de nos usages, quels qu'ils soient, et sur cette évolution obligatoire de la transformation des énergies fossiles en davantage d'énergie électrique décarbonée. Au moins, vous prenez les bons chiffres, alors que lorsque j'assistais aux débats au niveau de la commission spéciale qui avait été créée, justement, pour ces projections, on nous expliquait que la consommation électrique allait baisser et que l'on pouvait fermer les centrales nucléaires. Vous comprenez qu'aujourd'hui, nous sommes en difficulté. Nous sommes en difficulté parce que l'on est en train d'expliquer qu'il nous faut complètement l'inverse et qu'il faut que nous nous pressions, justement parce que les usages sont en train de prendre de l'ampleur. Et tant mieux ! Tant mieux pour notre transition... Vous voyez qu'aujourd'hui, la logique n'est pas facile à être exposée sur le terrain. Et ceux qui ont suivi les sujets savent nous le redire.

Il nous faut avancer, bien sûr. Encore une fois, je fais aussi partie de ceux qui disent combien l'énergie la plus puissante, la moins intermittente, se trouve sur les océans et non sur les continents. Nous devons donc aller la chercher là-bas. Sur ce plan, je pense que nous pouvons partager beaucoup de choses. Simplement, le Cerema n'a pas voulu apporter d'autre réponse que celle de dire qu'il travaillait sur des couches. Je vous en remercie, c'est effectivement le cas. Nous sommes d'accord là-dessus. Pour identifier ces zones, il y a un paramètre, que le Cerema n'a pas évoqué, que nous n'avons pas encore évoqué ici et que je voudrais mettre au débat. Je pense qu'il faut que nous puissions partager cette

impérieuse nécessité de la transition énergétique, mais que nous la partageons très largement. C'est pourquoi je voulais ajouter un élément au débat : il faudrait peut-être aussi voir où il y a déjà des parcs – sous-entendu, pour que cela ne tombe pas toujours sur les mêmes. Regardez ce qui s'est passé sur l'éolien terrestre. Vous voyez bien le ras-le-bol qui est en train de s'installer dans certaines régions de France, avec de grosses difficultés pour certains. En l'occurrence, un premier parc vient d'émerger en Loire-Atlantique. En Vendée... Tout à l'heure, j'ai été surpris que l'on parle encore de « projet », parce que je vous rappelle que les travaux ont pu débuter dès la fin du mois de juin. Je fais partie de ceux, comme l'a dit Yannick tout à l'heure, qui soutiennent le projet, qui y travaillent au quotidien, qui essaient de tenir, au moment où les Vendéens me mettent en pleine figure : « regardez comme vous avez été leurrés, vous, les élus ! Regardez ce qui se passe en Loire-Atlantique... Ces éoliennes, on nous avait dit que ce seraient des allumettes, mais on les voit comme si... » Et nous tenons quand même. Nous essayons de tenir. Mais je vous le dis, ce débat s'engage au moment où il faut que nous, nous tenions des positions. Par conséquent, faisons attention à ne pas trop charger la mule alors que justement, nous sommes en train d'essayer de réussir ce parc au large de nos plus belles îles, Yeu et Noirmoutier, dans le deuxième département touristique de France. Je rappelle tout ceci.

Si la Vendée doit continuer à faire des efforts, comme Yannick, nous sommes prêts à en discuter. Mais il y aura quand même la problématique de la distance. Il ne sera pas possible d'imaginer un nouveau parc visible au large des côtes de la Vendée. Par contre, encore une fois, il faut sans doute que nous y travaillions. Mais à une distance qui, encore une fois, ne pourra pas être celle que l'on imagine aujourd'hui.

Je soulève un autre point à propos des retombées économiques, et c'est ce que vous avez expliqué d'emblée, les uns et les autres. Je fais aussi partie de ceux qui y travaillent énormément. C'est le sujet de la transition énergétique pour nos croissances. Mais j'avoue que j'y crois moins que j'y ai cru. Et moi, j'en ai les preuves, parce que j'étais dans ces mêmes réunions il y a dix ans, lorsqu'il a fallu que nous acceptions le parc EMYN au large de l'île d'Yeu et de Noirmoutier. Nous avons eu des entretiens, nous avons fait changer l'ensemble des votes des conseillers départementaux de la Vendée, parce que l'on nous a promis en contrepartie des emplois locaux. J'ai beaucoup, beaucoup aimé la parole de Neopolia, tout à l'heure, qui évoquait « l'incontournable Rollix ». Pardon, mais où ont été prises les couronnes pour les éoliennes de Saint-Nazaire ? « L'incontournable Rollix... » ? Où vont être prises les couronnes de Dieppe, par Siemens ? « L'incontournable Rollix... » ? Mais non, on nous leurre ! Il y a le méchant Vendéen, qui a dit qu'il sortirait les faux et les fourches si les couronnes de Rollix n'étaient pas prises pour le parc éolien *offshore* au large de l'île d'Yeu et de Noirmoutier. Il a fallu se fâcher sur ce ton-là. Et le bilan des opérations, c'est que Siemens n'a jamais baissé la garde. Les décisions n'ont pas été prises en France, puisque j'avais expliqué cela à M. Petit, président pour la France. Les décisions ont été prises en Allemagne. Et il faut que ce soit le porteur de projet qui accepte de mettre 20 % de plus pour pouvoir prendre ces couronnes, mais à condition que cela ne soit que sur la Vendée.

Je veux bien que l'on fasse des filières. Je veux bien que l'on investisse, que l'on projette. Rollix Defontaine, justement, il y a dix ans, lorsqu'il y avait eu ce débat, a dit : « d'accord, nous investissons. » Ils ont donc investi. Et au moment où le parc sort de l'eau, on leur dit : « vos investissements, vous savez... C'est beaucoup moins cher en Chine ! »

Je veux bien continuer à me battre. Nous n'avons pas le choix : nous devons réussir cette transition énergétique. Mais il faut que l'on arrête les discours pieux, les vœux pieux. Neopolia fait un travail énorme pour la filière. Moi, j'aimerais que dans les débats, on puisse instaurer de vrais engagements. Je ne sais pas comment l'État, aujourd'hui, et l'Union européenne, envisagent les choses, parce que le sujet est loin de ne concerner que les Pays de la Loire ou la France : c'est un sujet européen, nous le savons tous. Pour le dernier parc qui vient d'être gagné par EDF, à 45 €, où allez-vous chercher les pièces ? Surtout pas à Saint-Nazaire ! Pas à ce prix-là ! Je connais sur le bout des doigts le dossier d'EDF, et vous le

savez tous : les éoliennes qui ont été mises dans ce dossier n'existent pas. Ils ont pourtant gagné auprès de la CRE. Je le dis avec force et conviction. Vous savez que c'est un sujet que je travaille beaucoup, donc on ne pourra pas me dire n'importe quoi.

Je continuerai néanmoins à faire le mieux possible, à travailler en vraie concertation. Permettez-moi aussi tout de même un dernier sujet, que personne n'a abordé ce matin. Ce n'était pas le débat. Mais je veux quand même le poser, le mettre au débat. J'étais hier après-midi avec Engie à EMYN, pour les travaux qui sont en cours, et l'on nous demande une fois de plus quelques efforts sur nos ports parce qu'il va falloir transporter le personnel. Et pour ce personnel, compte tenu des coûts, il va falloir que ce soit le plus proche possible. Nous, Département de la Vendée, allons donc devoir faire de nouveaux investissements sur nos ports, puisque nous avons la compétence pleine et entière, mais sans que nous ayons aucune retombée fiscale. Voilà un autre sujet que j'aimerais que l'on mette au débat... Mais j'en aurais de nombreux autres.

Je vous remercie de votre attention. Essayons de faire au mieux. Mais comprenez que si j'essaie de me battre pour nos entreprises, si vous essayez de le dire, c'est parce qu'attention, on nous attend au virage ! Et notre crédibilité, ensemble, dépend des paroles données qui sont effectivement traduites en actes.

Encore une fois, lorsqu'il y a dix ans, nous avons pris l'option d'accepter, alors que, je me permets de le dire, avec Philippe de VILLIERS, nous avons tous voté contre, à 100 %, droite et gauche, nous avons repris le dossier, avec Bruno RETAILLEAU, pour dire qu'il fallait changer notre fusil d'épaule. Pour convaincre les Vendéens, nous avons utilisé ces arguments de l'économie. Aujourd'hui, on nous dit : « mais les élus, cela ne sert à rien. Les engagements, cela ne sert à rien, puisqu'ils ne sont pas respectés le jour J ». Vous voyez toute la difficulté dans laquelle nous pourrions être... Je vous remercie donc d'essayer de travailler avec minutie, mais comment faire pour que s'il y a des engagements, dans ce débat, ils puissent être tenus ?

Morgane REMAUD — Office français de la biodiversité (OFB)

Mon intervention sera un peu plus courte. Je voulais revenir sur la production des cartes, qui est un objectif vraiment principal, à la suite du débat public. Je m'interroge en effet sur la bonne prise en compte des enjeux environnementaux, sachant qu'il y a énormément de travaux et de projets de recherche qui portent sur l'amélioration des connaissances environnementales qui sont en cours. Je pense notamment à MIGRATLANE, sur les oiseaux migrateurs, mais il y en a d'autres. Il y aurait aussi des besoins de cartographies des habitats marins qui soient continues et qui couvrent l'ensemble des zones potentielles. Toutes ces données ne pourront pas être exploitées. Je voulais savoir si une éventuelle mise à jour de ces cartes pouvait être envisagée une fois que les connaissances environnementales auront été complétées. Actuellement, nous avons tout de même énormément de lacunes de connaissances. Si nous voulons vraiment répondre à la bonne prise en compte de l'environnement et à l'atteinte du bon état écologique, je ne vois pas comment l'on peut bien définir des zones prenant en compte l'environnement.

Sandrine SELLIER-RICHEZ — Directrice interrégionale de la mer pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest (DIRM NAMO)

Au sujet de la mise à jour des données, nous allons installer tout à l'heure le Conseil scientifique de façade. Vous savez qu'effectivement, nous allons travailler, par ce biais-là, à la mise à jour des données et à l'intégration des référentiels qui devront être suivis par les porteurs de projet. C'est à cette échelle-là que cela va se faire. Nous étions en train d'évoquer nos difficultés pour obtenir des cartes d'enjeux. Ce que vous évoquez est un niveau de détail que l'on ne peut pas du tout avoir dans un débat public. Ne

nous trompons pas de réflexion : aujourd'hui, nous sommes dans le débat public. Après, il y aura les appels d'offres, etc. Mais bien évidemment, les données que vous évoquez en matière environnementale, que ce soit pour l'intégration de ces éléments pour les éoliennes qui pourraient être installées ou que ce soit également pour les enjeux environnementaux, afin de déterminer les zones de protection forte, ce sont des éléments cruciaux qui vont être pris en compte. Mais je ne perçois pas complètement la question que vous posez par rapport au sujet d'aujourd'hui, celui des cartes qui vont être intégrées pour le débat public.

Morgane REMAUD — Office français de la biodiversité (OFB)

Pour avoir une vision et pour élaborer une planification maritime, il est important de prendre en compte l'environnement, qui s'inscrit complètement dans la séquence « éviter ».

Sandrine SELLIER-RICHEZ — Directrice interrégionale de la mer pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest (DIRM NAMO)

À cet égard, nous sommes d'accord. Encore faudrait-il que le niveau de connaissance soit suffisant pour que dans les cartes qui vont être intégrées dans le DMO, on puisse disposer de ces informations. Si l'on dispose, elles sont intégrées. Si l'on n'en dispose pas, le débat public va débiter en novembre et l'on ne pourra pas mettre des données ultérieures lors de ce débat public. C'est pour cela que je ne comprends pas ce que vous évoquez.

Morgane REMAUD — Office français de la biodiversité (OFB)

Le problème réside peut-être tout simplement dans le fait que le calendrier est trop serré, s'il n'est pas possible de prévoir une mise à jour de ces cartes. Mais c'est vraiment dommageable pour l'environnement, il me semble.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Le calendrier et les données concernent aussi d'autres sujets. À un moment T, un arrêté sera pris. C'est ce que j'entends. Mais nous disons bien, au début la réunion, qu'il y avait des consolidations importantes à faire.

Bernard MARTIN — Référent maritime de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Mon intervention est plutôt en lien avec l'évolution des technologies, dont l'impact est lié aux industriels et aux occupants du domaine public maritime. Vous avez dû lire très récemment, dans le journal *Le Marin*, que la Chine a conçu une éolienne avec un rotor de 260 m de diamètre, capable de balayer une surface de 53 000 m², qui permet, a priori, de réduire les besoins de taille de parc de 13 %, avec des coûts qui se réduisent, des contraintes géologiques et géographiques, bien sûr, mais sans oublier la question de l'emploi, que vous avez aussi soulevée, la question de l'évolution des emplois et des formations.

Ma question est simple. Est-il prévu de croiser les projets de spatialisation et d'évolution des modèles d'éoliennes, qui auront forcément des conséquences sur cette occupation plurielle de l'espace ? Mon interrogation est succincte, mais je pense qu'il y a une évolution qui est de plus en plus forte et il me semble qu'un lien est nécessairement à établir.

Sandrine SELLIER-RICHEZ — Directrice interrégionale de la mer pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest (DIRM NAMO)

Aujourd'hui, nous devons travailler sur la définition de macro zones pour pouvoir répondre à des technologies qui vont évoluer, bien évidemment. Je parle sous le contrôle de ceux qui connaissent : moi, je n'y connais pas grand-chose. Mais bien évidemment, cela intégrera la distance entre les éoliennes, puisque nous sommes sur un espace aérien, et ce que cela représente comme emprise et comme génération de flux aériens, avec l'impact que cela peut avoir. Mais là encore, nous ne sommes pas à cette échéance-là. Aujourd'hui, nous parlons d'un espace éventuel qui pourrait être occupé et ensuite, par projet, selon les échéances à 2033 ou à 2050 et l'évolution des technologies, ces éléments seront pris en compte.

José JOUNEAU — Président du Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM)

Je vais parler uniquement au travers de ma représentativité, c'est-à-dire la pêche en Pays de Loire. On s'aperçoit qu'il y a beaucoup de sujets qui gravitent aujourd'hui autour de la cartographie. Pour établir des cartes, il faut de la donnée. Il faut que cette donnée soit validée, concertée et issue de sources complètement irréprochables. Le gros sujet, aujourd'hui, est que cette donnée, malheureusement, fait défaut. Quelle que soit la donnée, on s'aperçoit que personne n'a de données.

Pour moi, représentant du petit peuple maritime ligérien, il n'est pas facile d'exister entre la Bretagne et l'Aquitaine. Pour les uns, nous sommes Sud Bretagne et pour les autres, nous sommes Nord Aquitaine. Je signale que l'on parle de 40 GW à mettre sur les trois façades. Il y a de grandes chances que l'on aille vers 50 GW. Il y aura un choc, je dis bien un choc, par rapport à ceux qui pensent développer des filières. Réfléchissons bien, parce que nous parlons de planification et que la planification doit se faire sur du long terme, en prenant en compte tous les différents aspects, et pas uniquement les aspects environnementaux. Je pense qu'aujourd'hui, les choses sociétales doivent exister en premier lieu, être entendues, et il faut vraiment leur donner leur place.

Je dis simplement que pour produire des champs, des parcs éoliens, produire, c'est une chose. Monsieur MARTIN, vous venez de le dire : des rotors de 270 m... Pourquoi pas 500 m ? Pourquoi pas 1 km ? Mais pour faire tourner un ventilateur, il faut un peu de vent. Plus c'est grand, plus il faut du vent. Quelle sera la climatologie de demain ? Est-ce que nous aurons plus de vent ? Est-ce que nous aurons moins de vent ? Il serait dommage d'avoir de grandes éoliennes mais de ne pas avoir de vent pour les faire tourner. C'est basique, mais c'est comme si l'on faisait un immense voilier et qu'il n'y avait pas de vent : votre voilier n'ira pas très vite.

Pour revenir sur le sujet des cartes, je crois qu'il est normal que chacun veuille voir des cartes, savoir à peu près de quoi l'on parle. Mais s'il vous plaît, quittons notre vision terrienne pendant deux minutes et adoptons la vision maritime : les cartes en mer, cela n'a rien à voir avec un cadastre à terre. Il n'y a pas de lignes, il n'y a pas de zones de franchissement. C'est un espace de liberté, où les feux rouges n'ont pas droit de cité et/ou les sens uniques n'existent pas. C'est-à-dire que les activités maritimes, quelles qu'elles soient, sont dans un monde où l'on doit s'adapter. Et les activités qui n'y sont pas encore seront obligées de s'y faire. À terre, un clou met dix ans pour rouiller. En mer, il met un an. Je ne dis pas que les hommes qui vont sur l'eau vieillissent dix fois plus vite que les autres. Simplement, c'est physique. Raisonnablement, le Cerema produit un excellent travail de cartographie, mais qui ne représente que 20 % de l'activité de pêche dans le golfe de Gascogne et ailleurs. Quid des 80 % restants ?

On aura beau faire de grands discours, on aura beau parler de territoires, si nous n'élargissons pas notre champ de vision par rapport à cette territorialité, de manière à ce qu'il y ait une grande commande publique, pour le dire ainsi, et si nous n'abordons pas ce problème avec rationalité, nous allons perdre des secteurs complets, clairement identifiés. Il ne faudra pas venir dire, dans dix ans ou dans cinq ans, ou même dans deux ans : « nous venons soutenir nos pêcheurs ». Parce que les pêcheurs, vous n'en aurez plus assez, à ce régime-là.

M. le Président du Département de la Vendée disait tout à l'heure, à juste titre, qu'il fallait des bases de maintenance. Regardons ce qui est en train de se passer au banc de Guérande, aujourd'hui : il y a une base de maintenance ; il y a aussi un navire de servitude qui fait abstraction de la base de maintenance, qui emmène directement des équipes. Faisons bien attention à ne pas parler uniquement de chez nous. Nous évoluons dans un univers qui se mondialise, où tout le monde « biche » dessus. Par contre, notre territoire à nous, pêcheurs, est contraint. Et nous avons appris à évoluer au travers des éoliennes qui se sont mises en place. Nous collaborons même avec les énergéticiens. Nous avons de la donnée à produire, mais à condition que cette donnée serve uniquement à pérenniser nos activités. Lorsque l'on voit les enjeux économiques que cela peut recouvrir, je pense que l'immobilisme... Savoir se servir des forces en présence pour créer de l'incertitude, du doute, voire un futur appel à désordre public, quantifions bien le prix que cela pourrait coûter à la société.

C'est tout. À un moment ou à un autre, il faudra toujours tourner un bouton pour avoir de la lumière ou alors, on en reviendra à l'huile de baleine. Mais nous entrons là dans un autre débat.

Pierre DUTHION — Syndicat des énergies renouvelables (SER)

J'ai simplement quelques éléments à apporter. Pour commencer, je rejoins tout à fait José sur la logique cartographique, qui fait écho, finalement, aux éléments précédemment cités. Il est assez rassurant, finalement, d'avoir une carte sous les yeux, donc tout le monde a envie d'une carte, de voir des zones, etc. Mais on a conscience, avec les exercices passés aussi, que ce travail cartographique reste insuffisant. D'une certaine façon, c'est tout l'objet des débats que de faire appel aussi aux connaissances empiriques des uns et des autres pour arriver malgré tout à des zones qui, certes, seront marquées sur une cartographie, mais qui auront donné lieu à un vrai débat, à un échange, avec de la donnée qui parfois, n'est pas si facilement matérialisable. C'est un premier élément.

J'insiste également sur le travail qu'a fait le Cerema avec l'outil qui est mis en ligne pour quiconque veut s'initier, avant le débat, à l'exercice de savoir ce qu'il y a comme premières données à disposition. L'outil est tout de même très bien fait. Chacun peut rapidement cliquer, afficher des couches, et cela donne quelques éléments, qui seront certes insuffisants au démarrage, mais qui seront très utiles s'ils veulent participer au débat. Dans cet exercice de participation, je pense que l'idéal est déjà de prendre connaissance de cet outil qui est à disposition et qui est de bonne qualité.

S'agissant de la logique de dimension, effectivement, les éoliennes ont tendance à grandir. Plus les éoliennes sont grandes, moins on en met en nombre pour une même puissance. Néanmoins, il faut les espacer un peu plus en raison des turbulences qu'elles génèrent entre elles. L'effet direct sur la surface d'emprise du parc dépend de ce que l'on compte comme surface d'emprise : est-ce le périmètre tout autour des éoliennes que l'on regarde ou est-ce que l'on regarde réellement les emprises sur l'espace maritime propre, puisque l'on peut naviguer dans un parc éolien ? Je pense qu'il faut faire attention à ne pas toujours chercher à réduire la surface en pensant que c'est mieux. Il faut être capable de s'adapter. Parfois, on identifie, sur un site, ce que l'on appelle la micro observation - le *micro sighting* - dans notre langage technique, mais d'un point de vue environnemental, les endroits, par rapport à ce que disait Morgane... Nous, lorsque nous étudions nos parcs, nous avons de la donnée complémentaire à ce qui

aura été identifié au départ. Au regard de ces données, il faut aussi être capable de s'adapter, quelquefois. Sur les premiers parcs éoliens en mer, nous avons déplacé des éoliennes de 50 m, parfois, pour une raison archéologique ou autre. Il faut donc être en mesure de les déplacer. Cela signifie qu'il faut aussi garder un peu de place au moment de la définition des zones.

Pour ce qui concerne le contenu local, il a été question d'engagements. Je pense qu'il faut faire attention au terme « engagement ». Je ne suis pas certain que lors des premiers appels d'offres, il y ait eu beaucoup d'engagements à proprement parler, puisqu'il y a un cahier des charges. Et c'est tout de même le cahier des charges qui définit très clairement les règles. Il a bien été explicité la nécessité de travailler à l'échelle européenne, et c'est vrai qu'il y a des règles européennes qui sont contraignantes, qui ne nous permettent pas de faire tout ce que nous voulons, même si la filière s'est engagée à faire 50 % de contenu local. On voit parfois des situations qui ne sont pas agréables pour la filière, comme cela a été le cas avec un fournisseur d'équipements tel que Rollix. Nous, cela nous peine également, mais c'est une logique de marché, d'appel d'offres. Il faut avoir cette compréhension-là, et je pense que le moment du débat sera également intéressant pour l'expliquer, parce que ces sujets de contenu local reviennent souvent. Nous avons tous envie d'améliorer cela, mais nous sommes contraints par des logiques réglementaires et de marché.

Je crois que j'ai fait le tour des éléments de réponse que je souhaitais apporter.

Agnès GARÇON — Armateurs de France

J'ai une interrogation sur un petit point technique. Est-ce que, dans le débat public, la notion des atterrages et du réseau de transport électrique est comprise dans l'une des fiches ? Est-ce également soumis au débat public ? Il va bien falloir transporter l'électricité, et nous avons tout de même des contraintes d'atterrages et de transport terrestre derrière. C'est peut-être aussi une porte d'entrée.

Anne BEAUVAL — Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL des Pays de la Loire)

La réponse est oui, mais je vais passer la parole à Mme LEVEL, qui est notre spécialiste du sujet.

Agnès LEVEL — Chargée de mission énergie, DREAL des Pays de la Loire

Je crois que des représentants de RTE étaient dans la salle. Ils pourront peut-être compléter. Mais effectivement, il est bien prévu d'inclure les futurs raccordements des parcs électriques dans le débat public. RTE a déjà commencé à regarder les possibilités et à étudier où il serait possible d'atterrer. Vous avez raison : c'est un véritable enjeu. C'est aussi tout l'enjeu cartographique, on y revient, de localiser la zone et l'atterrage qui doit y être associé. Mais en tout cas, nous sommes déjà bien en relation avec RTE, qui présentera ces éléments et qui a déjà commencé à y travailler.

Bertrand BOURDON — Responsable de projet, RTE

Effectivement, nous travaillons à fournir les pièces du DMO, le dossier du maître d'ouvrage. Je ne sais plus si c'est dans la partie 3 ou 4 qu'est traitée la question du raccordement. Dans les annexes du DMO, il y a également quelques fiches qui traitent du raccordement électrique. Le réseau électrique existant et les zones d'atterrage sont des sujets qui bien sûr, devront être traités pendant le débat public.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

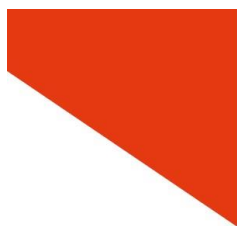
S'il n'y a plus de prises de parole, je vous propose de passer à la dernière partie de cette matinée. Je remercie Karine BESSES, de la Commission nationale du débat public, de nous rejoindre. Je sais que vous êtes en séminaire, mais vous nous octroyez un temps pour nous préciser où vous en êtes, puisque je sais que de votre côté, tout n'est pas encore complètement calé, sur la mise en œuvre à proprement parler du débat public, qui va s'ouvrir dans deux mois.



La mise en œuvre : le débat public

Karine BESSES — Commission nationale du débat public (CNDP), en charge de la Commission particulière pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest

Je vous remercie de me donner l'occasion d'intervenir. Il est important, pour nous, de maintenir ces liens avec ces structures préexistantes au débat. Je vais m'appuyer sur le support de présentation, que vous devez voir sur vos écrans. Je serai très rapide, parce que je pense qu'un certain nombre d'entre vous ont déjà eu cette présentation.



Le « débat public » : une procédure

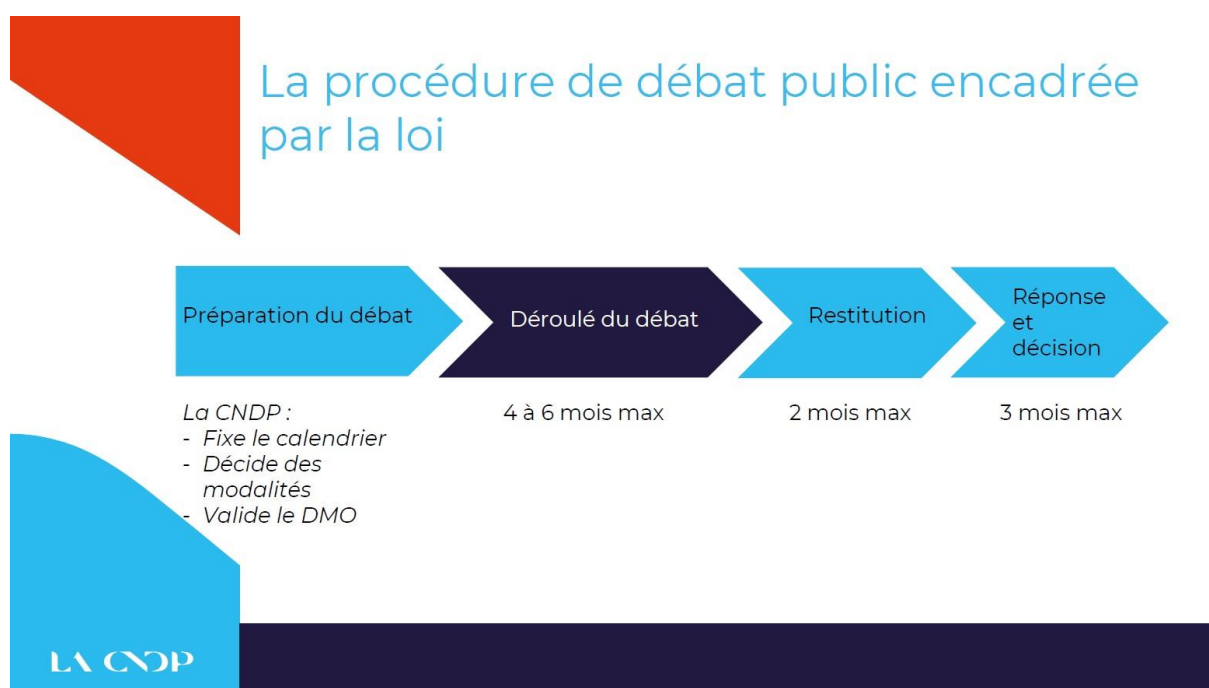
- Permettre l'exercice du droit à la participation du public
- Constitution : « Toute personne a le droit (...) **de participer à l'élaboration des décisions** publiques ayant une incidence sur l'environnement » (Article 7 de la Charte de l'environnement)
- Débattre de **tous les sujets avant la décision** (pour améliorer leur qualité et leur légitimité)



L121-1 : le débat public doit permettre de débattre « de l'opportunité des projets, des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques, des impacts sur l'environnement, des solutions alternatives, et des modalités d'information et de participation du public après le débat ».

Ce débat public est une procédure publique qui permet l'exercice du droit à la participation. Ce droit est inscrit dans la Constitution même : « toute personne a le droit [...] de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ». L'idée est vraiment de débattre de tous les sujets avant la décision. Certains sujets sont amenés par le public et nous aussi, nous allons en favoriser l'émergence par notre manière de mettre en place le débat public. Je rappelle que la participation du public, comme indiqué dans le code de l'environnement, a pour but d'améliorer la qualité de la décision

publique et de contribuer à sa légitimité démocratique. Elle a aussi pour but d'assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures, de sensibiliser et d'éduquer le public à la protection de l'environnement et d'améliorer et de diversifier l'information environnementale. C'est inscrit dans le code de l'environnement et ce sont les objectifs de la participation du public.

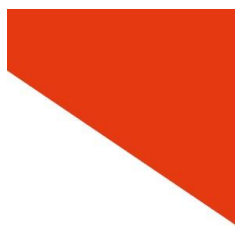


La procédure de débat public est encadrée par la loi. Elle commence par la préparation du débat. Il y a quatre à six mois de déroulé du débat, que nous souhaitons ouvrir en novembre et qui se refermera donc au courant du mois d'avril. S'agissant de la restitution, nous avons deux mois au maximum pour que notre CPDP puisse établir le compte rendu du débat. La CNDP réalise ensuite le bilan du débat, auquel le maître d'ouvrage devra répondre, pour, derrière, prendre sa décision. Tel est le déroulé du débat. J'imagine que la plupart d'entre vous sont au courant de tout cela.



La Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante. Cela veut dire que les documents qu'elle publie sont écrits d'une manière totalement indépendante. Elle veille au respect du droit constitutionnel dont je vous parlais précédemment. Elle doit vraiment veiller à l'information du public. Elle doit permettre l'information, les débats et la délibération sur un sujet. Par la délibération, on va au-delà du fait que chacun puisse exprimer son avis, ses intérêts, ses enjeux : le but est bien de délibérer et de débattre. Ensuite, il y a la restitution du débat et la reddition des comptes du maître d'ouvrage, qui vient préciser au public comment sa parole a été prise en compte dans la décision qui aura été prise. Il y a donc bien un retour auprès du public. Quand je parle du public, il s'agit bien sûr du grand public, mais aussi des acteurs et des parties prenantes du projet. La Commission ne donne pas son avis sur le fond du dossier mais restitue celui du public. Elle est vraiment neutre sur le sujet.

Ce débat est le premier grand débat de planification maritime. Il y a déjà eu des consultations sur les DSF précédemment et nous avons également eu seize débats publics ou concertations sur des projets d'éoliennes en mer. Nous avons donc tous ce retour d'expérience, à la CNDP, qui nous permet tout de même, aujourd'hui, de cerner les grandes questions. Tout à l'heure, quelqu'un demandait si toutes ces questions pourraient être posées pendant le débat. Pour l'instant, nous avons relevé 50 à 60 questions et nous en avons déduit cinq grandes questions principales, cinq grands champs de questions. Nous y travaillons actuellement. Durant notre étude de contexte, nous avons aussi relevé un certain nombre de controverses. Nous sommes en train de traiter cette matière-là pour pouvoir l'amener dans le débat.



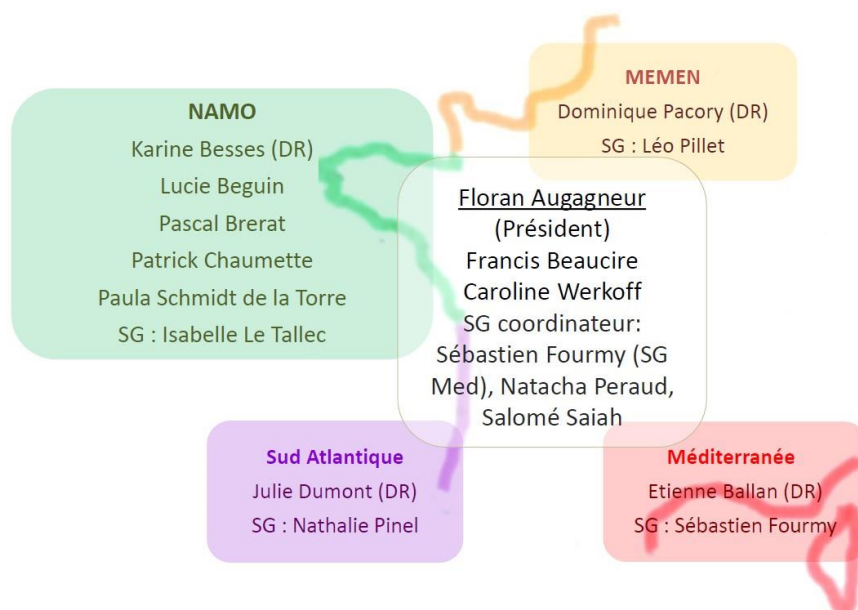
Le débat public sur la planification maritime

- **Premier grand débat de planification maritime (enseignement précédents débats)**
- **Saisine conjointe : DSF et éolien en mer**
- **6 mois maximum : le temps du public**
- **En principe, plus de débats projets par projets**



C'est un débat très particulier aussi puisqu'il y a une saisine conjointe sur la question du DSF et sur la question de l'éolien en mer et de cette planification de l'éolien en mer. Le débat devra se dérouler sur six mois au maximum. Je ne sais pas si nous serons complètement à six mois. Tout dépend du moment où nous pourrions commencer le débat, sachant que nous sommes contraints dans le calendrier. En principe, à la suite de ce débat public, il n'y aura plus de débats projet par projet. Mais c'est déjà quelque chose qui est interrogé par un certain nombre d'acteurs. En tout cas, dans notre étude de contexte, nous avons pu constater que cela interrogeait un certain nombre de personnes.

L'organisation de la commission particulière du débat public (CPDP)



S'agissant de l'organisation, c'est la première fois que nous organisons ce type de débat, à la CNDP, à savoir un débat national avec quatre façades, que vous connaissez bien. Pour ma part, je suis déléguée régionale Bretagne et à ce titre, il m'a été demandé de piloter les travaux pour la façade NAMO, qui couvre la Bretagne et les Pays de la Loire. J'ai pu constituer une équipe locale NAMO, dont vous voyez les noms affichés à l'écran. Et nous avons notre nouvelle secrétaire générale, Isabelle LE TALLEC, que vous connaissez peut-être déjà. Ensuite, au niveau national, nous avons le président de la CPDP, Floran AUGAGNEUR, qui est aussi vice-président de la CNDP, ainsi que deux autres personnes qui travaillent avec lui, qui ont été nommées par la CNDP, une équipe de secrétaires généraux, avec, sur toutes les façades, une équipe de salariés qui travaillent avec nous. Voilà rapidement pour l'organisation.

Le calendrier et les modalités envisagées pour que le public puisse « participer à l'élaboration des décisions »

- **Un débat en ligne pour tous les publics (site, plateforme, SQR, événements numériques, etc.)**
- **Des parcours de la mer pour les publics du littoral (4 à 6 étapes par façade et des débats « mobiles »)**
- **Un regard croisé de type « world world view »**
- **Un dernier moment avec les acteurs et les étudiants ?**

Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
----------	----------	---------	---------	------	-------

LA CNDP

Nous sommes en préparation du débat depuis le mois d'avril dernier. Nous avons réalisé notre étude de contexte. Sur les quatre façades et au niveau national, cela représente plus de 200 auditions et plus de

1 000 acteurs rencontrés. Comme je le disais tout à l'heure, nous avons aussi les retours d'expérience des débats publics précédents. Nous avons effectué de nombreuses visites de terrain et nous avons lancé diverses études et enquêtes, notamment une enquête sur les Français et la mer. Nous avons repéré un certain nombre de sujets de controverse, que nous sommes en train d'approfondir pour définir au plus juste les modalités du débat. Ces modalités seront de deux ordres. Il y aura des modalités « tuto » à un niveau national et il y aura des modalités par façade. Il y aura donc des modalités en ligne pour tous les publics avec le site, une plateforme avec un système de questions – réponses, et des événements numériques sur les diverses thématiques principales que nous avons pu définir.

Il y aura également des parcours de la mer, organisés par façade, notamment sur la façade NAMO. Nous sommes en train de les construire. Je ne vais donc pas pouvoir entrer dans les détails. Ces parcours de la mer comprendront quatre à six étapes. Pour notre façade, ce sont six étapes : nous sommes allés au maximum de ce que nous pouvions faire. Nous essayons tout de même d'harmoniser par façade. L'idée est d'avoir quasiment dans chacun des six départements une réunion publique, une table ronde et divers événements, comme des débats mobiles. Nous allons essayer d'arpenter le territoire pour recueillir la parole des citoyens. Nous travaillons aussi avec le monde scientifique. Nous allons notamment associer des jeunes de Masters, qui vont travailler pour produire des avis des étudiants et des jeunes. Nous allons également essayer d'aller vers les publics éloignés, parce que pour la CNDP, il est important d'aller vers le public, c'est-à-dire tous les publics. C'est d'ailleurs le rôle que lui confère la Constitution. Notre rôle est donc aussi de mobiliser les publics éloignés qui ne viennent pas, et de ne pas nous arrêter qu'aux publics actuels, qui viennent spontanément.

Nous aurons donc ces parcours de la mer, des réunions publiques, des ateliers thématiques, des tables rondes et également, des visites que nous allons organiser avec les différents acteurs, des visites sur site, tout cela offert au public, au grand public et bien sûr, aux acteurs. Nous espérons que vous serez nombreux à vous mobiliser pour ce débat public avec le grand public. Cela vous permettra aussi d'apporter votre éclairage d'acteur, vous qui êtes à même de comprendre et de connaître l'ensemble des enjeux. Et vous avez aussi vos enjeux propres à donner. Il est donc très important pour vous que vous puissiez participer à ce débat et aux divers moments pour permettre au grand public, qui est plus éloigné des thématiques, de comprendre les enjeux.

La suite : l'articulation du débat public et des acteurs

- **Liens continus avec les CMF, ARML et CRML**
- **Présentation du calendrier et modalités aux acteurs et échanges**
- **Le calendrier et les modalités validés en octobre**
- **L'association des acteurs :**

- **relais du débat**

- **formuler des avis sur les sujets mis en débat**

- **autres ?**

Pour nous contacter : Isabelle.Talleg@debat-cndp.fr
contact.dsf@debat-cndp.fr

LA CNDP

Pour ce qui concerne la suite et l'articulation du débat public avec les acteurs, notre souhait est bien sûr d'entretenir des liens continus avec le Conseil maritime de façade, l'ARML et la CRML. L'idée est d'essayer de présenter le calendrier et les modalités en octobre, avant de les valider vraiment au niveau de la CNDP, puisque ce sera validé en CNDP. Nous souhaitons ouvrir le débat en novembre. Je ne peux pas encore vous dire les dates, bien sûr. J'ai bien entendu précédemment, et nous en sommes bien conscients, que des choses sont déjà travaillées par les acteurs dans les différentes instances. Il y a beaucoup de choses qui sont produites. Il y a des avis – des avis convergents ou parfois divergents – qui émergent déjà. L'idée est de ne pas partir d'une feuille blanche. Il s'agit de prendre l'avis du grand public mais aussi de pouvoir montrer au grand public qu'il y a déjà des acteurs qui travaillent sur un certain nombre de sujets et qui ont déjà bien avancé dans certains domaines.

Pour compléter au sujet des modalités, nous avons ces parcours de la mer, qui dureront tout de même de trois à quatre mois. Cela nous permettra d'aller arpenter le territoire. Nous envisageons aussi de finir sur un événement national qui impliquera les quatre façades, que nous appelons le « *world wide view* », c'est-à-dire une journée de travaux simultanés sur les quatre façades. Nous ne sommes pas encore totalement sûrs de choisir cette modalité-là mais nous essaierons de mettre en place cet événement. Suite à cela, nous aurons un dernier moment avec les acteurs et les étudiants. C'est encore en question. Ce sera un moment conclusif avec vous, avec l'ensemble des acteurs et éventuellement, les étudiants que nous allons faire travailler sur les différentes façades, comme je vous le disais, notamment à travers les Masters, mais aussi les scolaires... Nous allons aussi essayer d'aller vers les jeunes, parce que cela les concerne pour le futur.

Nous espérons aussi que vous allez nous aider. Nous avons mis en place de la communication et des outils de relais du débat mais nous comptons également sur les acteurs et les collectivités pour nous aider à associer le public au débat. Il sera aussi très important que les acteurs se prononcent et prennent position, à travers les cahiers d'acteurs notamment, mais aussi à travers de la cartographie. En effet, nous sommes plutôt friands de récupérer les cartographies qui seraient faites, les propositions qui seraient faites par les acteurs, en amont du débat, pour donner ces éléments à voir au public et pour faire un atlas des propositions de cartographies. Notre objectif est bien que chaque acteur puisse dévoiler ses enjeux et ses propositions le plus tôt possible dans le débat, pour que l'on ne perde pas trop de temps à attendre que chacun dévoile ses positions et pour pouvoir vraiment débattre à partir de là.

Pour nous contacter, vous avez l'adresse d'Isabelle LE TALLEC, qui est mobilisée sur la façade NAMO, et l'adresse contact.dsf@debat-cndp.fr, qui est au niveau national. Mais vous pouvez nous contacter en mettant les deux adresses dans le mail. N'hésitez pas non plus à me contacter. Claire HUGUES a mon numéro de téléphone et M. de CASTELBAJAC également. N'hésitez pas à leur demander mes coordonnées.

Je vous remercie. J'espère que je n'ai pas été trop longue.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci. S'il y a quelques questions ou interventions dans la salle, je me permets de vous garder un peu avec nous, Madame BESSES. A priori, je ne vois pas de main levée.

Je vous remercie infiniment pour cette présentation. Je sais que tout n'est pas complètement décidé ni bouclé de votre côté, donc l'exercice n'est pas obligatoirement simple. Sincèrement, merci de vous être connectée pour nous apporter toutes les informations dont vous disposez à ce stade, qui nous permettent de bien clôturer cette séquence avec les différentes présentations. Il était pour nous indispensable que

vous puissiez nous préciser les modalités du travail qui est au-devant de vous, au-devant de nous tous. Merci beaucoup.

Y a-t-il d'ultimes interventions avant que nous ne clôturons cette matinée ? Je n'en vois pas.



Clôture

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

De mon côté, je voudrais d'abord remercier l'ensemble des personnes qui sont intervenues, l'ensemble des services de l'État et de la Commission nationale du débat public qui sont intervenus ce matin pour remettre tout le monde bien à niveau sur toutes les informations nécessaires à ce grand marathon qui s'ouvre, pour reprendre mon propos introductif.

Évidemment, nous n'avons qu'un message à vous passer ce matin : mobilisons-nous, mobilisons-nous pour nous faire entendre dans ces prochains mois. Mme BESSES l'a précisé, une des missions de la Commission nationale du débat public est d'aller chercher tout le monde, en particulier ceux qui sont peut-être un peu plus éloignés et qui ont peut-être moins souvent l'occasion de donner leur avis. Pour ce qui me concerne, pour ce qui nous concerne, avec la Présidente de Région, ce qui nous sous-tend, ce qui va nous animer, ce qui nous anime, c'est d'écouter et de faire entendre – Yannick MOREAU a bien précisé la différence, tout à l'heure – tous les représentants des acteurs de la mer et du littoral, que ce soient les associations, qui connaissent bien ce sujet-là, que ce soient les organisations professionnelles, quelles qu'elles soient, ou que ce soient – et beaucoup ont insisté sur ce point – les élus des littoraux, qui sont des courroies de distribution extrêmement importantes.

Bien évidemment, dans ce rôle-là, la Région des Pays de la Loire continuera à organiser des rencontres. Nous nous retrouverons dans le format d'Assemblée régionale Mer et littoral à certaines dates charnières de ce grand débat, pour que nous puissions partager et contribuer, les uns et les autres. La Présidente de Région a également prévu des séquences spécifiques avec les élus des littoraux. Toutes les paroles sont légitimes mais il est vrai qu'aujourd'hui, nous avons tout de même le sentiment que toutes les paroles n'ont peut-être pas le même poids. Ici, dans cet hémicycle, nous sommes des gens qui, brique par brique et dans un ensemble, représentons le monde maritime, connaissons les enjeux maritimes. Nous avons une voix, mais il est important aussi que nous puissions avoir une voix qui pèse. C'est la garantie de pouvoir apporter notre contribution, dans notre rôle d'instance régionale, et ce sera le sens de notre engagement.

Ce sont les éléments que je voulais apporter en conclusion de cette matinée, avant de laisser la parole à M. CHEVALIER et à Mme SELLIER, si vous le souhaitez.

Je vous livre juste une petite conclusion personnelle : je voulais profiter de cette Assemblée régionale Mer et Littoral pour remercier Bernard de CASTELBAJAC, puisque ce sera sa dernière Assemblée régionale Mer et littoral. Bernard a décidé soit de me lâcher, soit de prendre des grandes vacances, soit les deux, mais il n'est plus présent pour très longtemps à mes côtés, au sein de la Région. Aussi, devant

l'ensemble des personnes qui constituent cette assemblée, je voulais vous remercier pour le travail précieux que vous avez fait à mes côtés, mais plus largement aussi à nos côtés. Donc merci beaucoup, Bernard. J'aurai l'occasion de vous le redire.

(Applaudissements.)

Jean-Michel CHEVALIER — Adjoint au Préfet maritime de l'Atlantique

Dans l'agenda du Préfet maritime, le mot « planification » est en tête de gondole. Nous savons que cela va nous préoccuper pendant une année, puisque nous avons la façade NAMO mais aussi la façade Sud Atlantique. C'est un exercice complexe. Vous parliez de marathon. C'est un marathon et/ou un parcours d'obstacles mais collectivement, en mobilisant toutes les énergies, sans mauvais jeu de mots, nous allons réussir ce défi, qui va nous engager pour une vingtaine d'années. Il faut donc que nous soyons pertinents, tous ensemble, pour lever toutes les difficultés que nous allons nécessairement rencontrer.

Claire HUGUES — Vice-Présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci à tous de votre présence.